



CAUSERIE DU SAMEDI.

Vraiment, il est des métiers bien agréables. Celui de journaliste, par exemple. Voilà un homme qui n'est bon, ni bouilli, ni grillé, ni rôti, ni en gibelotte, ni en civet. Pauvre journaliste !

On a souvent édifié le lecteur sur les agréments qu'il y a à écrire. Je n'y reviendrais pas, si je n'y étais amené par des faits extraordinaires, et si ce bon public, faisant trêve pour une fois à son humeur batailleuse, avait renoncé à se battre sur mon dos.

On sait que les nouvelles que je donne sont toujours authentiques. Je me suis imposé la règle de les publier telles pour éviter toute contestation. Si en agissant ainsi je n'ai rien à craindre sous ce rapport je ne suis pas à l'abri de tous les côtés. La preuve c'est que le négociant de St-Roch, dont j'ai l'autre jour raconté les fredaines, désireux de me démontrer que j'ai eu tort d'ébruiter son aventure cherche, avec l'aide de son avocat, s'il vous plaît, à percer mon incognito. Y réussiront-ils ? je ne le sais pas. Aussi bien cela m'importe peu et ne saurait m'empêcher, en fidèle chroniqueur, de vous raconter ce que j'ai appris. Il sera temps puisque je dois changer de note la semaine prochaine afin de donner satisfaction aux désirs qui m'ont été manifestés d'accorder alors mon instrument et de prendre le la. Aujourd'hui et sans autre transition je passe aux nouvelles.

Jusqu'à présent le piano était connu pour avoir bien souvent causé la broutilé dans les ménages ; voici aujourd'hui une histoire qui prouve que cette instrument, dont on a tant médité, a pu, au moins une fois, rétablir l'union et l'harmonie.

Dans les environs de la rue St-Louis, habite une jeune femme qui, abandonnant les apports du levant à son mari, s'est installée pour son usage, au couchant, un nid bien coquet, où elle égrené chaque soir toutes les perles d'une voix de rossignol. Rosine n'écoute plus les sérénades, elle en donne. Notre mari n'a aucun soupçon de tous les dangers que Balzac a trouvés dans un tel arrangement du ménage. Heureusement pour lui, il existe à l'étage supérieur une famille bénie de Dieu, dont les enfants ne laissent jamais chômer le piano, et dont les exercices commencent de grand matin.

Ce piano, placé juste au dessus de la tête de Monsieur, le réveille tous les jours à l'heure où il est si doux de rêver. Aussi, pendant toute la durée du déjeuner, ce ne sont que récriminations et plaintes amères contre le maudit instrument, que, dans un moment de fureur, Monsieur parlait l'autre jour de briser. Effrayée, Madame eut l'idée d'aller trouver sa voisine pour la prier de faire taire son piano, afin d'empêcher son mari de réaliser ses menaces, et surtout d'abandonner le levant.

Ame charitable, la bonne voisine promet tout ce qu'on lui demande. Mais elle n'a rien de plus pressé que de communiquer la chose à son époux, qui se met à rire à gorge déployée ; la voisine fait de même, et en riant, on oublie de prévenir les enfants qui, le lendemain de grand matin, tapent à qui mieux mieux sur le piano.

Cette fois, c'en est trop ; Monsieur furieux enfle un pantalon et sans s'êmer prendre le temps de quitter un bonnet de coton que Madame a bien soin de lui donner tous les soirs, il se précipite à l'étage supérieur, arrache la sonnette, tempête, et comme on ne lui ouvre pas assez vite s'écrie en s'en allant : " C'est

bien, puisque votre tapage m'y oblige, je vais reprendre ma femme ! "

Et il y est allé. Un jeune homme de cette ville, placé à Montréal comme garçon boucher, a adressé à ses parents, qui habitent le faubourg St-Jean, une lettre où se lit le passage suivant que nous garantissons textuel, un de nos amis l'ayant copié sur l'original même :

Je vous écris ces lignes pour vous dire que mon maître est très content de moi ; il m'a déjà fait saigner plusieurs fois, et il m'a promis que, si je continuais, il me ferait écorcher à la Pente-côte.

Qu'on ose encore dire après cela que le métier de boucher est agréable !

Vous tous, Messieurs, qui avez l'habitude de donner des autographes, méditez bien cette histoire parfaitement authentique elle vous prouvera une fois de plus qu'il convient parfois de se défier de ceux qui vous présentent leur album.

A St-Roch vit un ménage dont rien jusqu'ici n'avait troublé l'accord, quand l'autre jour Monsieur a pincé un poulet incandescent, tombé de la poche de sa femme, poulet postique s'il vous plaît, écrit dans un style tout à fait anacréontique.

Afin de découvrir l'auteur de cet écrit notre homme s'avisait du truc suivant : il donna une petite soirée, au milieu de laquelle en esquissant son plus aimable sourire, il demanda à chacun de déposer sur les pages blanches de son album une pensée quelconque. Sans défiance l'auteur du billet trouvé se rendit à cette demande. On juge du scandale qui s'en suivit, son écriture ayant été reconnue. Heureusement des amis communs s'interposèrent. Mais c'est égal, vous pouvez être assuré qu'on ne le reprendra plus à écrire. Si seulement la gent maligne pouvait y renoncer également, que d'inepties de moins !

LUCIEN.

CE QUE JE VEUX.

Ce que je veux sur le cotéau, C'est, lorsque Mai vient nous sourire, Une cabane qui se mire Dans le miroir clair d'un ruisseau ;

C'est un nid perdu sous les branches, Où ne conduit aucun chemin, Un nid qui n'a d'autre voisin Que le nid des colombes blanches.

Ce que je veux à l'horizon, C'est, au pied d'une roche grise, Un bouquet de pins dont la brise Le soir apporte la chanson.

C'est une suite de vallées, Où les rivières, dans leurs jeux, Errent d'un pas capricieux, Blanches sous les vertes feuillées ;

Où les vieux oliviers songeurs Courbent leurs têtes grisonnantes, Où les vignes, folles amantes, Grimment gaisment les hauts cieux.

Ce que je veux pour mon royaume, C'est à ma porte un frais sentier, Berceau formé d'un églantier Et long comme trois brins de chaume ;

Un tapis de mousse odorant, Semé de thym et de lavande, Seigneurie à peine aussi grande Que le jardinet d'un enfant.

Ce que je veux dans ma retraite, Créant un peuple à mon désert, C'est voir, sous le feuillage vert, Flotter mes rêves de poète.

Mais, avant tout, ce que je veux, Sans quoi j'abdique et me retire, Ce que je veux dans mon empire, C'est une reine aux blonds cheveux :

Reine d'amour à la voix douce, Au front pensif, aux yeux noyés, Et dont les mignons petits pieds Ne fanent pas mes brins de mousse.

Répondez à ceci.

Y a-t-il une personne sur terre qui ait jamais vu des cas de fièvre, tète, névralgie, ou des maux d'estomac, du foie et des reins, que les Amers de Houblon ne puissent guérir ?

Ma mère dit que les Amers de Houblon sont la seule chose qui la guérissent de ses maux d'estomac, du foie et des reins, et de la tète. Ed. Oswego Sun.

De chétif et malingre, mon bébé est devenu un enfant robuste et alerte, et j'ai moi-même été guéri en faisant usage des Amers de Houblon pendant quelque temps.

UNE JEUNE MÈRE. Inutile de se tourmenter au sujet d'inflammations du foie, des reins ou des voies urinaires, spécialement la maladie de Bright ou le diabète, attendu que les Amers de Houblon sont infailibles lorsque la guérison est possible.

J'ai eu de fortes attaques de gravelle et du mal de reins, il m'a été impossible de trouver un remède ni un médecin pour me guérir, jusqu'à ce que j'aie fait usage des Amers de Houblon. Ils m'ont guéri en peu de temps.

T. R. ATTY.

L'insomnie et l'indisposition des reins occasionnent la gravelle, la maladie de Bright, le rhumatisme et une infinité d'autres maladies sérieuses et fatales, qui peuvent être prévenues par les Amers de Houblon pris à temps.

Ludington, Mich., 2 fév. 1879.—J'ai vendu des Amers de Houblon pendant quatre ans, et il n'y a pas de meilleur remède pour les accès de bile, les douleurs aux reins, et toutes les maladies inhérentes à notre climat.

H. T. ALEXANDER.

Monroe, Mich., 25 sept. 1874.—Messieurs, j'ai pris des Amers de Houblon pour l'inflammation des reins et de la vessie, et ils ont plus fait pour moi que n'avaient pu faire les médecines—ils m'ont guéri. Leur effet sur moi a été vraiment magique.

W. L. CARTER.

Messieurs,—Vos Amers de Houblon ont été d'un grand secours pour moi. J'étais atteint de la fièvre typhoïde depuis plus de deux mois, et je ne fus soulagé que lorsque je fis l'essai des Amers de Houblon. Je les recommande cordialement à tous ceux qui souffrent de débilité ou dont la santé est faible. T. C. SROETZEL, 638, Fulton St, Chicago, Ill.

AVIS.

Le dispensaire de St Roch sera transporté le 1er de juillet prochain, dans le bloc Paquet, rue St Joseph. M. Jules C. Dorion offre à louer le magasin qu'occupe actuellement sa pharmacie. Possession au 1er de juillet. Conditions avantageuses.

SCROFULES.

Les Scrofules et toutes les maladies scrofuleuses, telles que Ulcères, Plaies, Erysipèles, Eczéma, Pustules, Impétigo, Tumeurs, Charbon, Furoncles, Clous, et Eruptions de la Peau, sont le résultat direct de l'impureté du sang. Depuis plus de quarante ans, la SALSEPAREILLE D'AYER est reconnue comme l'agent le plus puissant pour le purifier. Elle délivre le système de toute humeur malsaine, enrichit et fortifie le sang, expulse toute trace de traitement mercurel, se montre en un mot l'ennemi redoutable et irrésistible de toutes les maladies scrofuleuses.

Une Guérison Récente d'Ulcères Scrofuleux.

" Il y a quelques mois, j'étais affligé d'ulcères scrofuleux aux jambes. Elles étaient enflées et enflammées, et les plaies décharnées des quantités de matières purulentes. J'employai sans succès une grande variété de remèdes. En dernier ressort j'eus recours à la SALSEPAREILLE D'AYER et le résultat obtenu fut des plus satisfaisants, mes ulcères ont disparu, et ma santé s'est grandement améliorée. Je vous suis très reconnaissant pour le bien que votre médecine m'a fait."

Je suis, avec respect, MRS. ANN O'BRIAN, 148 Sullivan St., New York, 24 Juin, 1882.

Toutes les personnes intéressées sont invitées à se rendre chez Madame O'Brian. L'écrit bien connu du Boston Herald, Mr. B. W. BALL, de Rochester, N.H., écrit en date du 7 Juin, 1882 :

" Souffrant cruellement de l'Eczéma pendant des années, et ne pouvant trouver de soulagement dans aucun remède, je me servis de la SALSEPAREILLE D'AYER, et au bout de trois mois j'obtins une guérison complète. Je la considère comme un remède très précieux pour toutes les maladies du sang."

La Salsepareille d'Ayer

stimule et régule l'action des organes digestifs et assimilatifs, renouvelle et fortifie les forces vitales, et guérit promptement les Rhumatismes, la Névralgie, la Goutte Rhumatismale, les Catarrhes, la Débilité Générale, et toutes les maladies produites par un sang impur et corrompu, et par une vitalité affaiblie.

Elle est incontestablement le remède le plus économique, tant par la force concentrée que par l'énergie puissante qu'elle exerce sur la maladie.

PRÉPARÉE PAR LE Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. En vente dans toutes les Pharmacies ; prix \$1, six flacons pour \$5.

Nouvelle Huile de Charbon

LIGONIA.

Donne une lumière brillante, N'en fume pas les cheminées, Ne cause aucune odeur désagréable Et est sans danger pour le feu. Une meilleure huile à éclairer n'a jamais été introduite dans Québec.

Lises ce qu'en dit le révérend M. P. J. Ed. Pagé, ptre, professeur de chimie de l'Université-Laval.

" J'ai examiné pour MM. Renaud & Ote, une huile appelée "Ligonia", cette huile a été trouvée de qualité supérieure. Son emploi est sans danger, elle n'est pas inflammable. Son pouvoir éclairant est très élevé je la crois même supérieur à l'astrale, vu qu'elle est plus riche en carbone ; elle ne donne aucune odeur en brûlant. Je puis donc recommander cette huile comme étant de qualité supérieure, pouvant être employée sans aucun danger."

P. J. Ed. Pagé, ptre, Prof. de chimie, Laboratoire de l'Université Laval.

Nous avons été nommés seuls agents pour la vente de cette excellente huile, et nous avons établi notre dépôt à notre magasin de Faïence et Verrerie,

24, RUE ST-PAUL, QUEBEC.

RENAUD & Cie.

13 mai 1884.—1m

LA LIGONIA.

AU COMMERCE.

Nous avons reçu cette semaine un char d'huile dite "Ligonia" que nous vous offrons en vente à notre dépôt, Magasin de vaisselles et verreries, 24, rue St-Paul.

RENAUD & Cie, Seuls agents.

Aux Fabriques et Communautés religieuses, pour l'éclairage de vos églises et monastères, nous vous recommandons l'huile.

LIGONIA.

Elle vous donnera une lumière brillante. Elle n'en fumera pas les cheminées de vos lampes. Elle ne donne aucune odeur désagréable, et par-dessus tout vous vous assurez d'éviter les explosions et tout être l'incendie. En vente à notre dépôt, magasin de vaisselles et verreries,

24, RUE SAINT-PAUL.

RENAUD & CIE.

SEULS AGENTS.

13 mai 85.—1m

Aux Familles

Demandez à votre fournisseur pour vous éclairer l'huile dite Ligonia, et une fois que vous en aurez fait l'essai, vous n'en userez point d'autre, car elle donne une lumière brillante, n'en fumera pas les cheminées de vos lampes, et ne causera aucune odeur désagréable dans vos appartements. Si votre fournisseur ne l'a pas en vente, n'en prenez point d'autre, mais envoyez votre commande à notre magasin de vaisselles et verreries, 24, rue St-Paul, et nous vous les ferons parvenir à votre domicile.

RENAUD & CIE.

13 mai 1884.—1m

Sel de Liverpool

5000 Sacs GROS SEL.

500 Sacs Sel Fin

Livré au plus bas prix du marché, en rade ou à nos quais ou à toute station des chemins de fer du Nord ou du Grand-Tronc

— AUSSI —

200 qrs Sucre d'érable, 1ère qualité. Grains de semences, Farine, Lard, etc.

A VENDRE PAR

J. B. RENAUD & CIE,

72 a 82, RUE ST-PAUL,

QUEBEC.

14 mai 1884.

Fruits de Serres.

Raisin Choisi d'Almeria,

Oranges Algérienne,

Citrons de Messine.

— A VENDRE PAR —

A. WATERS.

24 avril 1884.

AVIS.

Aux cultivateurs et aux marchands de la campagne.

TANNAGE à la FACON

J'ai l'honneur de solliciter votre patronage en faveur de mon établissement de TANNERIE qui, DEPUIS QUARANTE-CINQ ANS, donne la plus grande satisfaction à tous ceux qui me donnent des peaux à tanner.

Je ne fais que du CUIR DE PREMIERE QUALITE sous le rapport de tannage et du corroyage. Mes prix sont des plus réduits.

Les pratiques éloignées voudront bien m'expédier les peaux à tanner à bord des goëlettes, steamers ou des chemins de fer. Je vais les chercher moi-même au quai et les prends sous mes soins dès qu'elles sont arrivées. Je me charge aussi de porter le cuir à bord des goëlettes, etc., dès qu'il est prêt.

Veillez me notifier quand vous m'envoyez vos peaux à bord.

Correspondance sollicitée.

A VENDRE—CUIR ROUGE constamment en mains.

JOSEPH DUGAL

TANNEUR,

330-332, Rue St-Valler,

ST-ROCH, QUEBEC.



CORPORATION DE QUEBEC.

HOTEL-DE-VILLE,

Québec, 14e mai 1884.

DES SOUMISSIONS cachetées, seront reçues d'HUI à VENDREDI, à 4 heures P. M. le 23e MAI courant, pour annonces dans un journal anglais et dans un journal français depuis le 1er JUIN prochain jusqu'au 1er JUIN 1885. Le prix à être calculé en bloc pour une année ou par ligne de 24 ems "brevier."

Les soumissionnaires publieront les procès verbaux des assemblées du Conseil gratis. Les soumissions endossées "Soumission pour annonces" seront adressées et déposées au bureau du Greffier de la Cité, de qui toute information requise pourra être obtenue de 9 heures A. M. à 4 heures P. M. tous les jours.

On ne fera aucune charge pour le scan de la cité en tête des annonces.

La Corporation ne s'engage pas à accepter la plus basse, ni même aucune des soumissions.

Le coût du contrat et d'une copie pour la Corporation sera à la charge de l'entrepreneur.

Par ordre,

L. A. CANNON,

Greffier de la Cité.

CORPORATION DE QUEBEC.

HOTEL-DE-VILLE,

Québec, 14 mai 1884.

DES SOUMISSIONS cachetées, seront reçues d'HUI à VENDREDI, à 4 heures P. M. le 23e MAI courant, pour les impressions qui pourront être requises par la Corporation, depuis le 1er JUIN prochain jusqu'au 1er JUIN 1885, suivant le devis qu'on peut voir au bureau du sousigné.

Les soumissions devront être endossées "Soumission pour impressions," adressées et déposées au bureau du Greffier de la Cité, où l'on pourra obtenir les renseignements nécessaires, tous les jours, de 9 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après midi. La Corporation ne sera tenue d'accepter la soumission la plus basse ni même aucune d'elles.

Le coût du contrat et d'une copie pour la Corporation sera à la charge de l'entrepreneur.

Par ordre,

L. B. CANNON,

Greffier de la Cité.

AUX MARCHANDS

Cigares pour tous.

GREAT EASTERN CIGAR Co.

A. TOUSSAINT & Cie,

Agent Général pour le Dominion.

No 22, Rue St-Pierre,

BASSE-VILLE, QUEBEC.

N. B.—Cigares de la Havane, au détail à \$5, \$5.50 et \$6 la boîte de 100.

Sous agents demandés pour les provinces Maritimes et Terre-Neuve.

Bonne commission.

A. T. & Cie,

21 avril 1884.—c.

485

Legislature locale

CHAMBRE DES DEPUTÉS.

Séance du 16 mai.

L'ouverture de la séance a eu lieu vers trois heures, sous la présidence de l'hon. M. Wurtele.

M. STEPHENS, soumet un projet de loi pour abroger l'acte 32, Vict. chap. 29, M. Stephens ajoute que c'est là l'un des trente-deux projets de loi qu'il se propose de soumettre aux délibérations de la législature, tant qu'il n'aura pas réussi à faire amender les dispositions de l'acte qui concerne le prévôt des incendies dans Montréal. Il ajoute qu'il a déjà soumis deux projets de loi à ce sujet, mais celui-ci est d'une nature tout-à-fait différente des deux autres. Il a pour but d'obliger les compagnies d'assurances à payer les prévôts des incendies, à compter du 1er jour de janvier 1885. C'est dans l'intérêt de la cité de Montréal que je soumetts ce projet de loi, dit-il, c'est-à-dire c'est dans le but de la débarrasser de paiements qu'elle n'aurait pas dû être obligée de faire. Il compte pour la passation de ce projet de loi sur l'appui d'un certain nombre de députés qui, tout en lui ayant fait opposition, jusqu'à présent, lui ont promis leur aide cette fois-ci.

Le député du comté de Québec, a présenté une requête signée par plus de trois cents commis-marchands. Ce sont pour la plupart des membres d'une association très importante, l'Union Commerciale, qui reconnaissent que le principe d'une taxe municipale sur le salaire des employés qui ne payent pas de taxe de locataire et propriétaire peut être à propos, mais que l'on ne doit pas faire d'exemption à ce sujet-là en faveur des employés du service civil.

Cette requête a donné lieu à quelques commentaires dans le sens de la demande faite par l'hon. M. Joly, de même que par le député du comté de Québec, et on a fini par la recevoir. On doit en donner lecture à la séance du soir.

L'hon. M. MERCIER demande la production d'un certain nombre de documents, en réponse à des adresses, entr'autres à propos du fonds d'amortissement.

On reprend ensuite le débat sur la motion de non-confiance du chef de l'opposition au sujet de l'exposé financier.

L'hon. M. MARCHAND a la parole. Le député de St-Jean rappelle tout ce que peut avoir fait le parti libéral dans l'intérêt de la nationalité canadienne, cite maintes réformes que l'on doit à ses amis et dont le parti conservateur aurait eu le soin de s'emparer, et parle entr'autres de la tenure seigneuriale.

A ce sujet-là, vous devez excepter l'hon. M. Joly, lui dit l'hon. M. Flynn. C'est ce qui prouve la règle, réplique le député de St-Jean, comme toute exception. Il n'en est pas ainsi dans le parti conservateur. On ne voit jamais de vos amis se séparer du parti conservateur, lorsqu'il s'agit d'une mesure qui a l'appui de vos chefs.

L'hon. M. Marchand rappelle les brillantes promesses de M. Chapleau. Il ne nous reste de tout cela, dit-il, que le chagrin d'avoir perdu les \$3,000 de M. de Molon.

On nous a fait un crime de la transaction qui a eu lieu sous le gouvernement Joly, au sujet de la ferme Notre-Dame des Anges; nous sommes cependant sortis autrement victorieux de l'enquête qui a eu lieu à ce sujet-là que l'administration conservatrice d'autrefois, ne s'est retiré de l'enquête au sujet de l'affaire des Tanneries.

Le commissaire des chemins de fer, dit-il, a essayé de prouver qu'en 1879-80 le trésorier provincial, l'hon. M. Langelier, a voulu augmenter les dépenses ordinaires de \$600,000. L'hon. M. Flynn fait erreur, dit-il, et dans tous les cas s'il lui arrive de comparer les estimés de l'hon. M. Langelier avec le chiffre des dépenses constatées par l'hon. M. Church, il en arrivera à une diminution de plus de \$250,000.

L'ex-commissaire des Terres de la couronne, sous l'administration Joly, continue ainsi jusqu'à 5 h. 30 m., et le chef de l'opposition manifeste alors le désir de se lever pour des explications personnelles.

Le procureur général soulève une question d'ordre et dit, recourant à l'opinion de l'orateur, que l'hon. M. Mercier n'a pas le droit de parler plus d'une fois sur un amendement ou sa proposition de non-confiance.

L'hon. M. WURTELE réserve sa décision après six heures.

A huit heures, la Chambre est appelée à décider en comité général de ce qui lui reste à considérer ou étudier du projet de loi de la Corporation.

En comité général, l'on décide de renvoyer à demain les délibérations sur ce qu'il peut y avoir à faire de la clause qui concerne l'autorisation pour la Corporation de la cité de Québec, d'imposer une taxe sur les propriétés mobilières tout comme sur les propriétés immobilières, lorsqu'elle le jugera à propos.

L'on passe ensuite à cette clause du projet de loi en vertu de laquelle certaines propriétés, entr'autres tous les

édifices destinés aux exercices du culte doivent être exemptés de taxes.

Après discussion assez prolongée, l'on a fini par amender la clause de manière que non seulement le Palais Archépiscopal, mais toutes les résidences de curés seront passibles d'une taxe en rapport avec leur valeur locative.

Au sujet de la clause 277 du bill, clause qui indique que la Corporation a le droit d'imposer une taxe d'un pour cent sur le salaire des employés qui ne payent à la Corporation, il existe ce qui suit: aucune taxe de locataire et de propriétaire, l'hon. M. Faucher de Saint Maurice maintient son amendement qui exempté de cet impôt les salaires des employés civils.

La Chambre avait devant elle, dans le temps, une requête de plus de trois cents commis-marchands, réclamant justice égale, et à ce point de vue, exemption de cette taxe.

Après discussion, la Chambre a fini par retrancher la clause.

Le comité général a ensuite rapporté progressivement. Il lui reste encore de trois ou quatre clauses à examiner, mais qui ont été réservées.

La reprise du débat au sujet de l'exposé budgétaire a lieu ensuite.

C'est le chef de l'opposition qui a la parole.

L'hon. M. Mercier est rappelé à l'ordre parce qu'il ne peut avoir droit de parler deux fois sur une proposition en amendement qu'il a faite.

Le chef de l'opposition dit qu'il ne se lève que pour donner des explications personnelles, et il en appelle à la décision de l'Orateur.

L'hon. M. WURTELE décide dans le sens de l'hon. M. Tailon.

Alors le député de Lévis, M. Lemieux, avec l'appui de M. Gagnon, propose l'ajournement et motive sa proposition sur le droit de discussion que l'on devrait respecter.

L'hon. M. MERCIER se lève immédiatement après et dit que l'on a eu tort de ne pas compter sur l'appui qu'il pouvait recevoir de ses amis, en pareille circonstance.

J'ai dit que je me levais pour des explications personnelles. Les voici: et le chef de l'opposition entre ensuite dans une diatribe des plus acerbes sur le compte du Commissaire des chemins de fer, et il cite à plusieurs reprises ce que le *Canadien* pensait de lui, autrefois, et ce qu'il en pensait encore en 1882. Il rappelle un incident de contestation électorale, et finit par prévenir le parti conservateur que le député de Gaspé pourrait bien être pour les chefs du parti ministériel ce qu'il a été autrefois pour l'hon. M. Joly. Le Commissaire des chemins de fer n'est pas plus conservateur qu'il n'est libéral; il est avant tout ministériel et ministériel pour son propre avantage.

L'hon. M. FLYNN répond à l'hon. M. Mercier. Il dit qu'il ne voit dans toute l'histoire du parlementarisme en Angleterre qu'un seul homme qui ait été s'abreuver d'injures comme il l'a été, c'est D'Israeli devenu ensuite Lord Beaconsfield. Il dit que l'on a tort de lui faire un crime d'avoir changé de parti. C'est ce qui est arrivé à plusieurs hommes d'Etat Anglais comme Lord Derby par exemple, et on n'a pas songé à les incriminer en Angleterre ou les soupçonner de vénalité.

Il ajoute qu'il regrette moins que jamais d'avoir rompu avec ce qui reste du parti libéral dans la Chambre des Députés, et qu'il est convaincu plus que jamais que ce ne sont pas des hommes que les membres de l'opposition dans la Législature locale.

La crise financière aux Etats-Unis.

New-York, 16—L'article financier du *Herald* dit que bien que la suspension de la maison de commerce Fisk et Hatch soit de beaucoup la plus importante à enregistrer, elle n'a cependant pas eu beaucoup d'influence sur le marché, et sur le niveau des prix. Il y a eu agitation sur Wall Street, hier, près de l'établissement Russel Sages, quand ce dernier a cessé de régler ses comptes à 2.15 heures. L'attitude de la foule se fit menaçante à son bureau. Sage annonça qu'il avait mis en circulation tout son argent et l'avait lancé sur le marché aussi promptement que ses commis avaient pu le faire. Il avait déjà placé plusieurs cent mille piastres mais ne pouvait tout faire en une seule journée. Hier soir la rumeur circulait qu'une banque importante allait tomber aujourd'hui, ce qui fut nié par ceux qui ont lieu d'être bien renseignés.

On disait aussi que la "Stock commission house" qui était associée avec le syndicat Villard en était à l'extrémité.

Les dettes de A. W. Dimoch & Co. s'élèvent à un montant de 3 à 4,000,000 de piastres. Dimoch dit qu'il avait à choisir entre le risque d'avoir à débours 2 à 3 millions, c'est-à-dire de compromettre avec lui une banque, ou bien d'arrêter leurs opérations. Aussi a-t-il préféré cette dernière alternative, espérant toutefois reprendre sous un bref délai.

Washington, 16—M. E. Connor, un

courtier bien connu, dit que tout le trouble est dû à cette manie des banques, contraire à leur propre intérêt, de retirer leurs argentés prêtés.

Il y a eu de grandes pertes hier, mais les victimes sont pour la plupart de puissants financiers.

On est convaincu maintenant que la décision de Donnell & Lawson de suspendre leurs opérations, a été prise prématurément, dans la crainte de désastres encore plus grands que ceux qui ont suivi la fermeture de la Banque Métropolitaine.

Simpson dit qu'ils agissent prudemment en cette occurrence et qu'ils pourront décider vers midi, aujourd'hui, s'il leur sera possible de recommencer les affaires.

Les autres établissements en faillite espèrent encore reprendre le cours des affaires mais ils sont embarrassés.

Au cours de l'enquête dans la cause du capt. Spicer contre Grant & Ward, il a été prouvé que l'on tenait deux grands livres (ledgers) dans l'un desquels les entrées étaient faites avec des variantes considérables.

Philadelphia, 16—La condition financière de cet endroit est absolument la même que celle de l'année 1873.

Atlanta, 16—J. H. James, banquier, a cessé ses opérations. Le demi million de ressources qu'il possède sera suffisant, croit-il, pour couvrir son passif.

New-York, 16—Des ordres ont été transmis par le câble à MM. J. et W. S. Sigmam pour l'envoi d'Europe, d'un million en or, et probablement £100,000 seront envoyés de Londres.

Sage dit qu'il a pu régler les trois quarts de ses dettes, et il continuera aussi rapidement que ses commis pourront suffire à préparer les comptes.

Le *Post* dit que le marché s'est ouvert avec fermeté ce matin. Il y a eu de grands efforts de faits par les promoteurs et aussi un grand nombre d'achats par des personnes qui ne figuraient pas jusqu'alors à la Bourse et qui reviennent sous l'impression que la panique est maintenant à son point culminant.

Ces diverses influences ont d'abord déterminé un mouvement de hausse, mais bientôt des rumeurs s'accroissent qui détruisent la confiance et avec elle, les prix. Vers 11.30 hs. aujourd'hui les prix étaient aussi bas qu'à aucun temps auparavant. Après 12.30 heures le marché fut plus ferme et il y eut une hausse ensuite, sauf pendant quelques minutes, vers une heure, quand on apprit l'effa que la panique a produit à Londres, sur la valeur des bons de chemins de fer américains. A la fermeture, il y avait progrès sur toute la ligne.

Boston, 16—Quelques minutes encore avant d'annoncer leur suspension d'affaires, F. A. Hawley & Co, recevaient des dépôts. Un de leurs déposants, sur leur demande, mit un millier de piastres de plus en marge des sûretés avancées une demi-heure avant la suppression des paiements. Il n'eut que le temps de retourner à son bureau après avoir fait ce dépôt, il apprit la nouvelle de la faillite.

—Les sommités médicales recommandent la Salsepareille d'Ayer, comme le meilleur remède connu pour purifier le sang.

LE PREMIER GRAND PRIX... VIN DE QUININE DE CAMPBELL... LE GRAND TONIC RENFORÇANT POUR

Hotel Canada RUE ST-GABRIEL, MONTREAL.

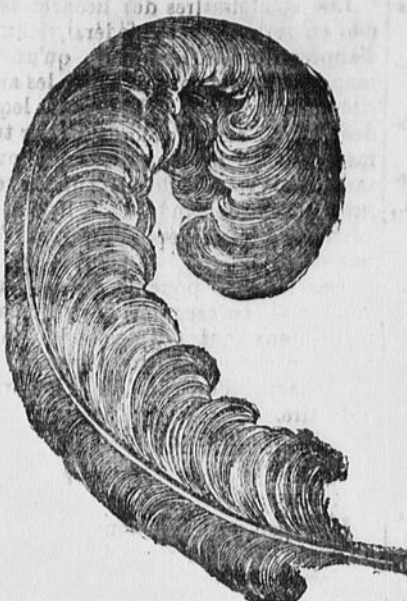
Mme Dupérouzel, bien connue du public de Montréal, comme di-devant propriétaire du Grand Vatel, désire informer le public et les voyageurs en général qu'elle vient de prendre la direction de l'Hotel du Canada. Le souci de l'hygiène et de la plus stricte propreté a présidé à la restauration de l'Hotel.

Inutile de dire qu'on y trouvera toujours tout le confort désirable. Cuisine française très soignée, vins importés directement et des meilleurs crus. Une attention constante à satisfaire les moindres désirs des voyageurs.

Un restaurant à la carte où l'on pourra commander un repas à toute heure, été annexé à l'Hotel, ainsi que des salons riveés pour partis d'amis.

Mme Dupérouzel espère revoir anciens amis du Grand Vatel.

Lunch complet de midi à 2 heures. Billets 35 cts ou \$3.50 la douzaine, Salon pour le Café Français. 12 avril 1884—3m 442



ATTENTION!

Mme Britton

COUVREUR, le 17 MAI,

Au No 88, rue du Pont, St-Roch

Une teinture de toutes sortes d'effets, tels que gains, lince, tyeds, etc. Madame Britton s'occupe spécialement de la teinture de plumes d'autruche. Après une pratique de six années aux Etats-Unis, elle possède les procédés les plus perfectionnés pour teindre et remettre à neuf les plumes d'autruche d'après les plus récentes méthodes adoptées à Paris, Londres, New-York. Ces procédés sont les seuls qui rendent aux plumes leur beauté et leur fraîcheur première.

Teinture garantie dans toutes les nuances. Attention spéciale donnée au noir brillant et à la conservation des fibres délicates.

Plumes doubles formées de plumes séparées d'une manière artistique, tout travail soigneusement exécuté.

Plumes fixées dans 8 minutes, Gants nettoyés dans une demi-heure. 15 mai 1884.—1m 592

AVIS IMPORTANT.

Le soussigné a l'honneur d'informer ses pratiques et le public en général qu'étant trop à l'étroit il a transféré ses ateliers de photographie du No 182, au

No 187, rue St-Joseph.

En face de l'Eglise St-Roch.

Ayant alors l'espace nécessaire, il pourra livrer les commandes sous le plus court délai, ce dont ses pratiques ont eu à souffrir ces dernières années.

Les messieurs du clergé sont respectueusement invités de visiter ses ateliers.

Mons. MONTMINY, PHOTOGRAPHE. 1 mai 1884.—1m 0

A VENDRE

A TRES BAS PRIX.

1300 Paires de Jalousies de différentes grandeurs.

— AUSSI —

4 Bains en Fonte,

— CHEZ —

L. COLLEJ & LETELLIER,

No 48, Rue St-Paul, BASSE-VILLE.

26 avril 1884.—1m 497

Chambre des Notaires.

AVIS est par le présent donné que MM. Taschereau-Malvine-Philippe Angers, de St-François, district de Beauce; Joseph-Octave-Herménégilde Roy, de l'ancienne Lorette; Joseph-Charles-St-Amant, de St-Alban, et Damase-Eleusippe-Ermeest LaBue, de St-Augustin, District de Québec, Clercs Notaires, se présenteront devant la Chambre des Notaires, à une assemblée qui aura lieu à Québec, dans une des salles de l'Université-Laval, le 21 de Mai prochain, à 10 heures A. M., pour subir l'examen requis pour l'admission à la pratique du Notariat. Québec, 26 avril 1884.

J. B. DELAGE, Sec. O. N 38 avril 1884.—3s 550

NOUVELLE SOCIÉTÉ.

LaRue, LaRue & Delisle,

AVOCATS,

BUREAU: No 105, RUE ST-PIERRE Et Bureau du soir, 132, rue St-Joseph, Saint-Roch. 12 avril 1884.— 440

VOITURES Cinq différents genres de jolies voitures d'enfants, modèles les plus nouveaux. POELES! POELES! A l'huile de charbon, pour la cuisine, toutes les grandeurs avec ustensiles, vendus au prix du gros chez A. E. VAILLEBEAND, 67, rue Dalhousie. DENTANTS

Ferblantiers Demandés.

On demande immédiatement deux habiles ferblantiers, S'adresser à LUC COUTURE, ferblantier, St-Marie, Comté de Beauce. 9 Mai 1884.—8j

GUISINIERE DEMANDEE.

On demande immédiatement une bonne cuisinière. S'adresser à l'Hotel Blanchard CAPT. N. PELLENIER, 5 mai 1884.—o 849

Dr Eugene Dorval,

DENTISTE,

No 280, rue St-Jean

Vis-à-vis le spectacle anglais. CONSULTATIONS A TOUTE HEURE. 30 avril 1884.—1m

Cloutier & Veilleux,

DOREURS ET ARGENTEURS,

Ont l'honneur d'informer le public en général qu'ils sont prêts à recevoir toutes commandes pour dorer et argenter, tels que bagues, chaînes, montres, instruments de musique, ornements d'église, couteaux, fourchettes, cuillers, etc., etc.

CLOUTIER & VEILLEUX, 6, rue Duval, vis-à-vis le Bureau de Poste, Québec. 6 mai 1884.—1m 554

A VENDRE.

Une magnifique maison de campagne avec un grand jardin, à tout offrir beaucoup de confort et antrefois la résidence de feu Dame Ang. Whexler.

Cette maison est située au sud-ouest du chemin de Charlestown, à environ trois milles de Québec.

Titres incontestables et conditions de paiement très faciles.

J. E. BOILY, Notaire, 24, rue St-Joseph, St-Roch, Québec. 29 avril 1884.—1mp 521



CORPORATION DE QUEBEC.

Nomination d'un échevin pour le quartier Montcalm.

BUREAU du GREFFIER DE LA CITE.

HOTEL-DE-VILLE, Québec, 10 mai 1884.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que, conformément aux dispositions de l'acte 33, Vict., chap. 46, tel qu'amendé par les actes 34 Vict, chap 35 et 36 Vict, chap 55, la nomination des candidats pour l'office d'un échevin pour le quartier Montcalm, dans la cité de Québec, au lieu et place de l'honorable François Langelier, élu Maire de la cité de Québec a eu lieu ce jourd'hui le dixième jour de Mai mil huit cent quatre vingt-quatre, au bureau du Greffier de la Cité, à l'Hotel-de-Ville, entre neuf heures du matin et QUATRE heures de l'après-midi, deux jours d'avis ayant été préalablement donnés tel que requis par la loi, et que les candidats dont suivent les noms ont été nommés et désignés par deux réquisitions par écrit respectivement signées par six ou plusieurs électeurs dûment qualifiés suivant les actes ci-dessus cités, et déposés dans le Bureau du dit Greffier de la Cité, le dit DIX-HEME jour de MAI courant, entre 9 heures A. M. et quatre heures P. M., savoir: Ferdinand Delille, corveter, de la cité de Québec, écuyer, et François Gingras, marchand-épiciers, de la cité de Québec, écuyer, plus d'un candidat ayant donc été nommé pour la dite charge de conseiller pour le dit quartier Montcalm, je donne de plus avis par ces présentes, que la votation pour l'office d'échevin pour le quartier Montcalm aura lieu à mon Bureau, les LUNDI et MARDI DIX-NEUVIEME et VINGTIEME jour de MAI courant, entre NEUF heures du matin et QUATRE heures de l'après-midi chaque jour, d'après les dispositions des actes ci-dessus cités.

L. A. CANNON, Greffier de la Cit

**ANNONCES NOUVELLES.**

Consultez vos bourses et procurez-vous une montre à remontoir.  
 Dans l'affaire de M. Tivier & Cie.—Olivier Rochette.  
 Société de Construction Permanente de Québec.—J. G. Gourdeau.  
 Vente à l'encan, piano, meubles d'appartement, argenterie, tableaux, poterie, etc., etc.—W. G. L. Paxman & Cie.  
 Pension privée.  
 Poèles à l'huile de charbon.—A. E. Val'eraud.  
 Dieu Sauve la Reine.—Joseph Hickson.  
 Mètres fra.—J. T. Levallée.  
 Argent perdu.  
 Commis voyageur demandé.  
 Glace ! Glace.—N. Rancour.  
 Société Bienveillante des Journaliers de Navires de Québec.—Ant. Raymond.  
 Demande.—P. Déry.  
 Encan de meubles de ménage.—J. B. Jacques.  
 Demande.—E. Lapointe.  
 Avis.—James Patton.  
 Trouvée.  
 Théâtre Royal à 10 sous.  
 Encan de Moulin, propriété de grande valeur.—Oct. Lemieux & Cie.

**Sommaire des matières.**

**1<sup>ER</sup> PAGE**  
 Feuilleton littéraire.—Le Maître de Forges.  
**2<sup>ME</sup> PAGE**  
 —Camerie du samedi.  
**3<sup>ME</sup> PAGE**  
 —Législature locale.—La crise financière aux Etats-Unis.  
**6<sup>ME</sup> PAGE**  
 —Faits divers.  
**7<sup>ME</sup> PAGE**  
 —Télégraphie Générale.—Maritime.  
**8<sup>ME</sup> PAGE**  
 —Dernière Edition.

**QUEBEC.**

**SAMEDI, 17 MAI 1884.**

**MÉGANTIC.**

L'hon. M. Langelier a accepté la candidature à Mégantic pour la représentation de ce comté aux Communes. Nous désirons qu'il réussisse. L'opposition manque à Ottawa d'hommes de travail et de recherches. Nous parlons surtout de l'opposition française.

M. Laurier est un talent agréable, un orateur que l'on aime toujours à entendre, mais il n'a ni les instincts, ni les goûts de la lutte politique.

Plus nous aurons d'hommes forts dans le parlement fédéral, le mieux ce sera, quel que soit le côté de la Chambre où ils choisissent leurs sièges.

L'élection de M. Langelier ne changera pas la balance des partis, ne mettra pas en danger l'existence du gouvernement. Elle donnera au Bas-Canada un député capable de rendre d'importants services.

C'est à ce point de vue que nous nous plaçons pour souhaiter succès à la candidature du maire de Québec.

Pour notre cité, la présence de M. Langelier en parlement sera une garantie de plus que nos droits seront défendus avec habileté.

Conservateurs comme libéraux peuvent donc s'unir pour faciliter l'élection de l'un de nos politiques les mieux renseignés.

Nous avons trop d'intérêts précieux à protéger, en ce moment, à Ottawa, pour confier nos mandats à des hommes qui n'ont pas les connaissances nécessaires pour les faire valoir.

Voilà notre avis franc et sincère sur l'élection de Mégantic.

La visite pastorale dans le diocèse de Québec commencera le 6 juin.

**La question des licences. Les concerts du Septuor Haydn.**

Les commissaires des licences nommés en vertu de l'acte fédéral, viennent d'apprendre, dit le *Monde*, qu'un arrangement a été conclu entre les autorités provinciale et fédérale par lequel des licences seront accordées pour trois mois, à partir du 1er mai, sur le paiement de la somme de \$10, aux personnes qui ont demandé une licence en vertu de l'acte fédéral, et qui ne l'ont pas obtenue.

Des licences pour le même temps vont aussi être accordées aux requérants malheureux qui ont demandé une licence en vertu de l'acte provincial, sur le paiement d'un quart de l'honoraire ordinaire.

**Le "Monde Illustré."**

Pour peu que notre nouveau confrère continue de soigner sa toilette, dit un confrère, il ne tardera pas à se faire en notre pays la réputation que son homonyme de Paris s'est faite non seulement en France mais dans toute l'Europe.

Le numéro de cette semaine est, au point de vue artistique, de beaucoup supérieur à celui de la semaine dernière, qui, pour tout dire, n'était qu'un essai.

La rédaction est très soignée, les sujets bien variés, et tout concourt à faire du *Monde Illustré* un journal excellent.

**ACTUALITES.**

M. E. R. Faribault, Ing. Civil de la Commission Géologique de la Puissance, est parti hier pour la Nouvelle-Ecosse, où il doit continuer, en compagnie de M. H. Fletcher, les explorations géologiques des années précédentes dans les districts aurifères de cette province.

M. J. K. Arnoldi, ingénieur mécanicien du département des travaux publics, est parti pour Manitoba, où il devra surveiller les travaux du creusement de la Rivière Rouge.

Nous apprenons de source certaine, dit le *Courrier du Canada*, qu'il doit se fonder prochainement, dans la ville de Rimouski, un journal dévoué aux intérêts du comté de ce nom, du comté de Témiscouata et à ceux de la Gaspésie d'une manière toute particulière. Ce journal sera conservateur et il aura pour rédacteur M. A. Béchard.

L'auteur de la *Vie de Sir John Macdonald*, M. J. E. Collina, vient de publier un livre intitulé : *Le Canada sous l'administration de lord Lorne*.

Une lettre de Londres annonce la mort de M. Bass, le grand brasseur de Burton-on-Trent. Grâce à son pale-ale, M. Bass avait conquis une célébrité universelle. Sa fortune était colossale. Il faisait des affaires pour \$7,000,000 par an.

On mande de Paris que les provinces de Kuang-Si, Canton et Yunnan ne seront pas ouvertes au commerce général, comme on l'a dit tout d'abord. Le commerce français jouira seul de cet avantage.

Les joueurs sont très satisfaits de la signature du traité franco-chinois. Trois régiments seront immédiatement rappelés du Tonkin.

Feu M. le juge O'Kill Stuart, a légué à la bibliothèque de l'Assemblée Législative 117 volumes, comprenant des ouvrages de droit et une collection des anciens journaux de nos chambres.

Ces livres ont été remis hier au conservateur de la bibliothèque de la Législature.

Nous apprenons avec plaisir que Son Honneur le juge Taschereau, de la Cour Suprême, partira des Bermudes, le 15 courant, pour revenir au Canada. Sa santé est excellente.

On vient de découvrir à Bordeaux trente-deux lettres autographes de Montesquieu : on compte les publier.

Le gouvernement a répondu aux actionnaires de la Banque d'Echange, qu'il ne pouvait pas abandonner la réclamation qu'il a contre elle.

Mardi dernier, à une vente d'antiquités, à Londres, le premier volume de la Bible de Mazarin a atteint, aux enchères, le prix de 12,000 francs.

Le Septuor Haydn a donné cette semaine une série de trois concerts. Le troisième et dernier a eu lieu jeudi soir, et a clos brillamment la série.

On sait que ces soirées musicales se font strictement sur invitation et, que le nombre des invités, doit être restreint, vu l'exiguïté du local. Pour cette raison, le Septuor d'ordinaire répète ses concerts, ce qui lui permet de recevoir plus de monde.

Le Septuor Haydn donne ainsi des soirées musicales sur invitation depuis tantôt dix ans ; et invariablement il a convié à ces soirées intimes, le meilleur monde de la vieille capitale ; recevant chez lui, il ne pouvait faire autrement que de faire entendre aux invités de la musique marquée au meilleur coin.

Aussi, les concerts du Septuor sont-ils généralement fort appréciés tant pour l'excellence de la musique que pour l'élégance, la distinction et l'organisation.

Nous ne regrettons qu'une chose, c'est de voir le Septuor Haydn logé trop à l'étroit. La salle est élégante, mais trop basse et trop petite. Domage que le club n'ait pas été organisé dans quelque ville américaine ou allemande ; il eût trouvé il y a longtemps un dilettante ayant quelques mille dollars à la clef qui l'eût largement doté, et lui eût permis non seulement de donner des concerts, mais aussi d'organiser l'enseignement musical. Mais il n'a fait pas que le Septuor ici y pense, du moins pour quelque temps encore, lorsqu'à côté de lui on oublie de faire des dotations au bénéfice d'institutions de premier rang.

Tout ce qu'il peut essayer d'obtenir, par le chemin le plus court, c'est une salle spacieuse, et nous lui souhaitons succès, s'il travaille dans cette direction.

Les concerts qu'il a donnés cette semaine ont affirmé davantage la juste réputation du club.

Le Septuor Haydn avait des auxiliaires distingués. Mme V. Lemieux, une de nos fortes pianistes canadiennes, a pris part aux trois concerts ; elle a rempli avec un talent supérieur et une énergie infatigable le double rôle de pianiste solo et accompagnateur. Ceux qui s'y connaissent savent ce que cela veut dire. Les deux pièces qu'elle a exécutées aux trois concerts sont des compositions bien difficiles ; c'étaient une fantaisie sur des motifs de la *Traviata* et une tarantelle.

Quand nous disons que ces compositions sont difficiles, cela veut dire qu'elles sont des écueils sérieux pour une foule de pianistes ayant même beaucoup de talent. Madame Lemieux a été rappelée chaque soir, et nous pouvons lui dire que ce n'était pas simple affaire de convenance. L'auditoire n'a pas voulu laisser passer si belle occasion de rendre cordialement hommage à son magnifique talent.

Mademoiselle M. Thomson avait bien voulu accepter la tâche de chanter aux trois concerts. Mlle Thomson a remporté chaque fois un succès flatteur. Sa voix fraîche et pure a un compass étendu, et d'une égalité parfaite dans tous les registres. Elle a rendu populaire la romance *Parais à la fenêtre*.

Ajoutons au talent de Mlle Thomson, les charmes de sa personnalité sympathique et gracieuse, ce qui ne nuit pas du tout à une belle voix, et l'on n'aura pas de difficulté à s'expliquer les applaudissements redoublés qui l'ont accueillie chaque soir. M. Lavigne avait écrit pour la romance, un accompagnement d'orchestre, qui a eu le plus heureux effet.

M. Napoléon Beaudry, que nous avons le plaisir de revoir chaque année à l'époque de la session, avait eu l'obligance de répondre à l'invitation des membres du Septuor, en se mettant à leur entière disposition. Il était inscrit pour deux bijoux de romance : l'une de *Lalla Roukh*, de Félicien David, chantée pour la première fois à Québec, et probablement au Canada ; l'autre, *L'Humble fleur*, de Rupès. Il les a dites toutes les deux avec talent et beaucoup de sentiment. S'il eût eu du succès aux deux premiers concerts, il a été surtout heureux au troisième et dernier. M. Beaudry était en voix et en verve. Il a conquis les suffrages même des gens dont le défaut n'est pas de prodiguer les applaudissements. Nos félicitations à M. Beaudry. Il chante avec talent et méthode, et peut toujours compter sur le succès.

*L'Andante de Beethoven* et l'air

national russe arrangés pour six violons et exécutés par les élèves de M. Courchènes ont eu un excellent effet. Quand on apprendra que la plupart des exécutants n'apprennent le violon que depuis quelque mois, on conviendra que ces deux morceaux ont été joués d'une façon remarquable. Les élèves eux-mêmes ont retiré un avantage réel de l'étude de ces deux morceaux. Ils se sont initiés à la musique d'ensemble et c'est de la sorte que ne manquera pas de porter des fruits magnifiques.

Et voilà comme on y va en musique à Québec, du moins du côté du Septuor.

Nous n'avons pas l'espoir d'entendre d'autre concert du club avant l'autonne prochain. L'un des membres, M. E. Gauvreau, part pour l'Europe ces jours-ci, et la saison de villégiature arrive. Mais nous comptons sur une autre soirée au mois d'octobre, et d'ici là nous souhaitons encore une fois au club de se trouver installé dans une salle plus spacieuse et plus avantageuse au point de vue de l'acoustique.

**NOUVELLES MARCHANDISES**

PAR LES **DERNIERS STEAMERS.**

NOUS prenons la liberté de vous annoncer que nous venons de recevoir un magnifique assortiment de marchandises pour le printemps.

**TAPIS :**

NOUS attirons votre attention sur le département de Tapis, qui est considérable et au complet.

TAPIS Bruxelles, Tapisserie ; les tapis sont des plus nouveaux et dans les derniers goûts. Tapis Ecosseis, Imperial, Kidderminster, Napier, Jute, Cocoa, Bordeaux et Tapis à escalier. Nattes en Bruxelles, en Tapisserie, en Cocoa, en Caoutchouc. Toiles pour Tapis de toute largeur, Prelats Ecosseis, Canadien, Anglais et Américain.

**Rideaux !**

NOUS avons dans le même département un grand assortiment de Rideaux de Point, écosseis et à la verge et au patron, Repp, Damas laine et soie pour rideaux et couvertures de meubles, Tapis de table et de piano. Cretanes, Lambrequins, Corniches, Pôles, Meins en cuivre, Baguettes en cuivre pour escaliers. Cordes et Glaces de toutes nuances, Glaces de Mirrors de toute grandeur, Tables, Jardinières, Etagères, etc., etc.

**Pour les Dames.**

NOUS gardons aussi une grande variété de Marchandises d'Étape et de Fantaisie pour Dames, telles que soies noires gros grain, soies couleurs, Soies brochées noires et de couleurs, Soies merveilleuses, Moires arabes, Ornement et garnitures, Plumes d'Autruche blanches, noires et de couleurs, Rubans, Garnitures, etc., etc.

**Pour Messieurs.**

TWEEDS Ecosseis, Anglais et Canadien, Serge, Drap Noir, Caris, Ulsters en Tweed imperméable, Chemises blanches et de couleurs, Coles, Cravates, Chapeaux de bain de Paris et de Londres, Chapeaux de Feutre, Casquettes Ecosseis, Gants, etc., etc.

GANTS de Kid d'Alexandre noirs et de couleurs. Parfumeries et Savons de Laitines de Piver. Eau de Cologne de Jean Marie Farina, Brosses à cheveux, à hardes, à dents, Peignes, Boîtes de toilette, etc., etc.

NOUS gardons aussi une quantité de N°s variés de Valises, Porte-manteaux de toutes grandeurs. Aussi couvertures de lits, Matelas en crin et en laine.

**CONDITIONS FACILES.**

**Jos. Hamel & Freres,**

58, RUE SOUS-LE-FORT,

62, COTE LA MONTAGNE.

17 mai 1884.—Im c e cl 154

**Cuisinière Demandée.**

On demande immédiatement une bonne cuisinière au restaurant de **A. POULIN,** Coin des rues St-Jean et du Palais. 15 mai 1884. 595

**THEATRE ROYAL A 10 SOUS.**

**SALLE JACQUES - CARTIER**

A compter du Lundi 12 Mai,

Tous les après-midi et tous les soirs.

**TROUPE GIGANTESQUE.**

Réunion de merveilles, comprenant le spectacle à sensation du jour, **ETTA**, le ménestrel extraordinaire ; **M.** et **Mme W. J. CONWAY** ; un groupe d'acteurs typiques choisis ; les **FRERES MORELLO**, champions universels comme acrobates, les **RYANS**, et les **ENFANTS WATSON** ; **M. GEO. WOODS**, **Mlle KITTY SHARP**, **Mlle Dolly SHARP**, danseuse émérite ; enfin, **Mlle LEELEE RYAN**, dans sa célèbre représentation du *Major Giffather*. Portes ouvertes **Partis-en-Ville** à 130 et tous les soirs à 7 heures. Admission : 10 cts. Sièges réservés, 10 cts extra.

**Vente à l'Encan.**

Piano, Meubles d'appartement, argenterie, tableaux, poterie, etc., etc., PAR **W. G. L. PAXMAN & CIE,**

Nous sommes chargés, par le propriétaire de vendre à nos salles, 186, rue du Pont, un bel assortiment d'effets et de fournitures d'appartement, comprenant : ameublement de salon en noyer noir, couvert en crin ; meubles de chambre à coucher en frêne et noyer noir ; sofas, canapés, chaises, tableaux, lampes suspendues, argenterie, service à thé, vaisselle, couteaux, ustensiles de cuisine, poêle de cabinet, réfrigérateur, etc., etc.

—AUSSI—

**PIANO R. MEAD & SON, 6 1/2 OCTAVES**

**Vente le Mercredi 21 Mai**

SANS RESERVE

Pour commencer à 2 heures.

**W. G. L. PAXMAN & CIE,**

Encanteurs.

17 mai 1884.

Encan de Moulin, propriété de grande valeur,

PAR **OCT. LEMIEUX & CIE.**

**MARDI, le 3 Juin,**

Sur les lieux, rue du Prince-Edouard, en face de la rivière St Charles, Québec.

Nous avons reçu instruction de la compagnie manufacturière **Martineau & Cie**, des moulins à scie, à planer à embouvetter, etc, comprenant un terrain de 20 000 pieds en superficie, avec dessus érigés un moulin en brique à deux étages de 50 x 40 pieds, chaîne de 100 pieds, chaudière bâtie pour engin, shieds, etc, etc, avec un pouvoir de 60 forces comprenant tout les machines modernes : scie ronde, scie à refendra, machines à planer, à embouvetter, à Moulure, à Latte et machine à masticque, courrois, poulie, arbre de couche, outillage de forge, etc, etc. Cette propriété de grande valeur est située à deux arpents de la rivière St Charles et à 50 pieds du chemin de fer du Nord, très avantageusement située pour une grande manufacture. Aussi, sera vendus une chaudière à vapeur de seconde main. Pour toute information, s'adresse sur à **J. E. Martineau**, Sec, marchand de fer, rue St Joseph, St-Roch Conditions libérales.

La vente sur les lieux à 11 hrs précises.

**OCT LEMIEUX & CIE,**

Encanteurs.

14 mai '84—EC

**SOCIETE DE CONSTRUCTION PERMANENTE DE QUEBEC**

La 21<sup>ème</sup> Assemblée Générale Annuelle des membres de cette Société, se tiendra à son bureau,

**Lundi, le 26 Mai courant,**

A Sept Heures et demie P. M.,

dans le but d'élire des directeurs pour l'année courante, et à cette assemblée il sera soumis un rapport de l'état des affaires de la Société, et des opérations de l'année écoulée.

Par ordre,

**J. G. GOURDEAU,**

Secrétaire.

17 mai 1884.

**Pension Privée**

DE PREMIERE CLASSE

**No7, rue Ste-Angele.**

**HAUTE-VILLE.**

17 mai 1884—15 603

### Conseil Municipal.

16 mai 1884.

Présents—Son Honneur le maire et MM. les échevins et conseillers McLaughlin, Kain, Hearn, Bédard, Barbeau, D. Guay, Johnston, McWilliam, Duquet, Vallière, Bourget, Chambers, Miller, Vincent, Molony et Chouinard.

Les comités permanents du conseil font rapport qu'ils ont élu les présidents suivants :

- Comité des finances—M. McWilliam.
- Comité des chemins—M. Vallière.
- Comité de l'aqueduc—M. Johnston.
- Comité de la traversée—M. Hearn.
- Comité des marchés—M. Bourget.
- Comité des règlements—M. Chouinard.
- Comité du feu—M. Plamondon.

#### ORDRE DU JOUR.

Tous les rapports ci-dessus sont adoptés. La demande d'indemnité de l'ingénieur de la cité, pour son rapport de l'aqueduc, ou plutôt pour lui faire une remise de taxes en compensation de ce rapport, est approuvée.

Le comité des marchés fait rapport qu'il a ré-examiné son premier rapport au sujet de la location de la Salle Jacques-Cartier, et qu'il recommande de nouveau la soumission de M. Sparrow. En réponse aux objections de M. Hearn, M. Bourget dit qu'il a été entendu en comité, que M. Sparrow paierait le même prix que le plus haut soumissionnaire. Il est d'opinion qu'il y a eu erreur quelque part dans les annonces.

M. Chouinard appuie le rapport du moment que les soumissionnaires ont donné amplex satisfaction.

M. Bourget fait remarquer que M. Sparrow est disposé à accorder la salle pour un bazar qui aura lieu l'automne prochain.

M. Duquet ne voit pas pourquoi on n'accorderait pas la salle à M. Sparrow, puisqu'il a toujours donné satisfaction au public.

M. Hearn critique fortement la manière de procéder du conseil. Il ajoute que c'est dû à lui si on obtient quatre cents piastres de plus qu'on ne demandait pour le loyer de cette salle.

Il propose alors, secondé par M. Miller, en amendement au rapport, que la soumission de M. Waters soit acceptée comme étant la plus haute et la plus avantageuse, attendu qu'elle est de \$1,350.

La division sur cet amendement donne le résultat suivant : Pour—MM. McLaughlin, Kain, Hearn, Molony, Miller, Chambers et Johnston.—7.

CONTRE.—MM. Bédard, Barbeau, D. Guay, Chouinard, Vincent, Bourget, Duquet, Vallière et McWilliam.—9.

MM. Hearn et Johnston proposent en suite que le rapport du comité des marchés ne soit pas approuvé, mais que de nouvelles soumissions soient demandées, et qu'il soit spécifié qu'on n'acceptera pas moins de \$1,350.

Cet amendement est rejeté sur la même division que le précédent.

M. Hearn dit alors que le rapport n'est pas exact, et qu'il a été résolu en comité, de ne pas accepter moins que le chiffre de la plus haute soumission.

M. le maire lui donne gain de cause. En conséquence, MM. Hearn et Vallière proposent et il est résolu, que le loyer de la Salle Jacques-Cartier soit fixé à la somme de \$1,350 pour huit mois.

Sur proposition de MM. Hearn et McLaughlin, il est résolu que Son Honneur le maire transmette au ministre des travaux publics du Canada, la somme de \$15,000, pour aider à la construction d'un édifice destiné aux expositions et aux exercices militaires.

MM. Johnston et Bourget proposent et il est résolu, que le rapport du comité du feu au sujet des précautions à prendre pour prévenir le contact des fils de la lumière électrique avec ceux du télégraphe d'alarme, soit adopté.

En réponse à M. Bourget, M. le maire dit que c'est le gouvernement fédéral qui doit entretenir le terrain de l'ancien parlement.

MM. Hearn et Bourget proposent et il est résolu, que des mesures soient prises pour attirer l'attention des autorités sur le mauvais état de l'ancien terrain des Jésuites.

MM. Molony et Chambers donnent avis qu'à la prochaine réunion ils proposeront que la corporation soit autorisée à faire opérer le redressement du tuyau de l'aqueduc, rue St-Louis, en dehors des fortifications.

M. Chouinard demande si les travaux de l'aqueduc vont marcher activement cet été.

M. le maire répond que 3,000 tonnes de tuyaux sont en chemin, et que ces tuyaux sont mieux inspectés que ne le spécifiait le contrat.

La séance est alors levée.

### CORRESPONDANCE.

Monsieur le Rédacteur, Je viens de lire dans le *Canadien* de ce matin un article signé "Un Citoyen."

Celui qui se couvre d'un masque ne mérite pas de réponse; cependant, je crois devoir des explications à *x véritables citoyens*.

1o Je nie que M. Aristide Cavallé-Coll, connu de tous les facteurs d'orgues du monde ait un associé ou en ait eu, preuve évidente que ce *citoyen* est un ignorant. 2o Je nie qu'il ait vu le devis de M. Cavallé-Coll; devis qui a toujours été en ma possession. 3o Je nie qu'il ait vu le Devis de l'Orgue St-Jean-Baptiste, qui aussi a toujours été en ma possession. 4o Je suis autorisé, de la part de M. Déry, à dire qu'aucun semblable personnage n'a visité son atelier ou lui ait demandé de telles explications. 5o Je ne nie pas que ce *citoyen* soit autre qu'un malin.

Merci Monsieur le Rédacteur pour cette publication.

Bien à vous,  
Geo. Hébert,  
Organiste de St-Jean-Baptiste.

### Encan de Meubles de Ménage

PAR J. B. JACQUES,

Lundi, le 19 Mai 1884.

J'ai reçu instruction de Dame Veure David Dion de vendre à l'encan lundi, le 19 mai, à sa résidence No 93, rue Notre-Dame des Anges, St-Roch, une certaine quantité de meubles consistant en canapé, chaises, commodes, tables, couchettes, poêle double et tuyaux, ustensiles de cuisine, vaisselle, etc., aussi une quantité de lingerie, tout ces effets sont presque neufs.

Le tout vendu absolument sans réserve. Les effets seront livrés immédiatement après la vente.

Vente à 14 heures précises P. M.  
J. B. JACQUES,  
Ass. Encanteur.  
16 mai 1884.—2f. 601.

### AVIS DE DEMENAGEMENT.

G. SEIFERT,  
A TRANSFÉRÉ

L' "EUROPEAN BAZAAR"  
Au No 34, rue la Fabrique,  
(Porte voisine des Bureaux du "Canadien")

Le public trouvera au nouvel établissement, ce qu'il y a de mieux et de plus récent en fait de montres, de bijouterie, d'articles de fantaisie et de mode, etc.

Le nouveau local étant beaucoup plus spacieux que l'ancien, on a pu y réunir en plus grand nombre des articles très variés et fort recherchés. Une visite est respectueusement sollicitée.

G. SEIFERT,  
Horloger et Bijoutier,  
34, rue la Fabrique.  
15 mai 1884.—1m

Dans l'affaire de  
METIVIER & Cie,  
Manufacturiers de Québec,

Faillies.

AVIS est par l. présent donné aux créanciers des sus-nommés que le syndic soussigné est à préparer un bureau de dividende sur le produit de la vente des biens de cette succession.

Toutes personnes ayant des réclamations contre les dits faillies doivent les produire dûment certifiées, au bureau du syndic avant le premier de juin courant.

OLIVIER ROCHETTE,  
Syndic.  
316, rue St-Vallier, St-Roch, Québec  
17 mai 1884.—2f 606

### SOCIETE BIENVEILLANTE DES JORNALERS DE NAVIRES DE QUEBEC

SECTION No 5.

L'assemblée générale régulière des membres de cette section aura lieu à la salle du patronage, SAMEDI SOIR le 17 courant à huit heures précises.

N. B.—Tous les membres sont priés d'y assister.

Par ordre,  
ANT. RAYMOND,  
Secrétaire.  
16 mai 1884.—2f 598

### Demande d'Ouvrières.

On a besoin de plusieurs ouvrières expérimentées, et aussi de quelques apprenties. S'adresser à

MILES COLLINS,  
rue St-Jean, No 178.  
14 mai 1884 589

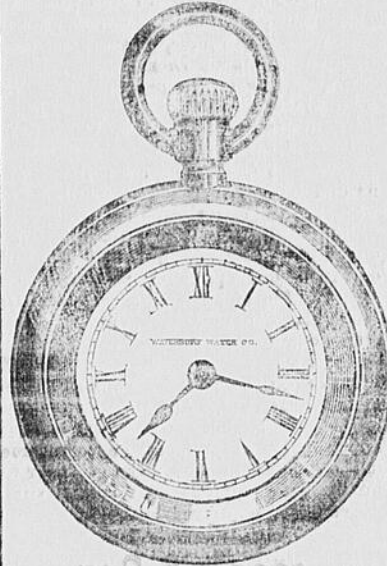
# CONSULTEZ VOS BOURSES

— ET —

## PROCUREZ-VOUS UNE MONTRE !

Nous avons un excédent de Marchandises et nous devons les vendre. Ainsi, que chacun se procure un de nos élégants habillement tout laine, coûtant \$12, et accompagnés d'une jolie montre à remontoir.

"The Waterbury."



QUICONQUE ACHETERA

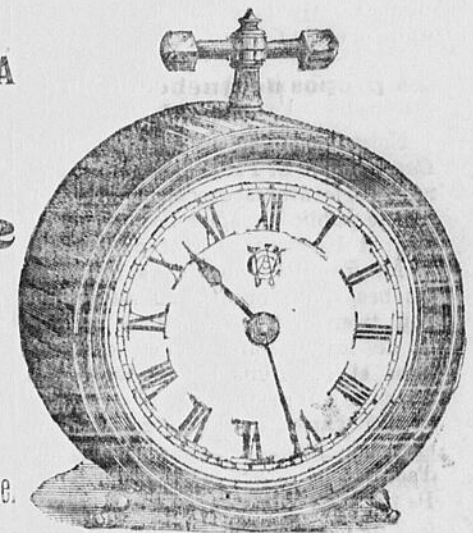
Un de nos Habits de

\$10 ou de \$12

RECEVRA EN PLUS

UNE JOLIE HORLOGE PLAQUEE

Pour mettre sur un Manteau de Cheminée.



N'oubliez pas que nous vous donnerons à meilleur marché, en meilleur goût et meilleure coupe que partout ailleurs en ville; et que sinon, il vous sera loisible de nous revendre l'effet dans les dix jours de sa livraison, pourvu qu'il soit en bon état.

Nous vous montrerons un bon Habillement pour \$5, \$6, \$7, \$8.

## GRANDE UNION DE LA Cie. D'HABITS,

1901, rue Notre-Dame, Montreal.

95, rue St-Joseph, St-Roch, Quebec.

### Demande.

On demande immédiatement plusieurs garçons (waiters) au Restaurant du Chien d'Or.

N. LAFORCE,  
Propriétaire.  
17 mai 1884—2f CE 605

### DEMANDEES.

SIX BONNES COUTURIERES pour moulins à coudre

WILLIAM LEE,  
Tailleur,  
26, rue Buade.  
14 mai 1884—6f 590

### Cuisinière Demandée.

An demande UNE EXCELLENTE CUISINIERE et une fille de chambre. Elles devront fournir les meilleures recommandations.

S'adresser à Ls LAMBERT,  
Restaurant Union, 55, rue St-Anne,  
Porte voisine du Russell House.  
mai 1884 591

POELLES. Un lot de Poêles à l'huile de charbon et ustensiles à vendre à prix réduits. Aussi des Voitures d'Enfants, modèles les plus nouveaux à réduction pour disposer de la balance. Au nouveau magasin de Lampes, Verreries et d'Huiles, No 67, rue Dalhousie. A. E. VALLERAND.

## Glace! Glace!

N. RANCOUR,

No 145, rue Scott, Quartier Montcalm,

Offre ses plus sincères remerciements à ses nombreux pratiques pour leur bienveillant encouragement, et il a le plaisir de les informer que sa glacière a été pourvue de ce qu'il y a de mieux et de plus soigné en fait de glace, toute prise sur le fleuve St-Laurent, et qu'il fournira les familles dans toute les parties de la ville et en dehors des barrières. Quantité libérale; prix raisonnable.

La pureté de sa glace est sans reproche. Aux familles de profiter de cet avantage qui en vaut la peine au point de vue de la propreté comme de la santé.

16 mai 1884.—6f 596

## La Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique.

### REGLEMENTS DES TERRES.

La compagnie offre des terres dans la limite d'un mille (Railway Belt) de chaque côté du chemin de fer, le long de la ligne principale, dans le sud de Manitoba,

\$2.50 PAR ACRE

et plus, avec des conditions qui demandent la culture de ces terres. Une diminution de \$1.25 à \$3.50 PAR ACRE sera faite aux acheteurs qui voudront cultiver: selon le prix payé pour les terres, elle sera accordée à de certaines conditions. La compagnie offre aussi des terres sans conditions d'établissement ou de culture.

### LES SECTIONS RESERVEES

Le long de la ligne principale, c'est-à-dire les sections impaires numérotées, dans l'espace d'un mille du chemin de fer, sont maintenant offertes à des conditions avantageuses aux personnes qui sont prêtes à entreprendre immédiatement leur culture.

### CONDITIONS DE PAIEMENT

Les acheteurs pourront payer un sixième comptant et le balancer en cinq paiements annuels avec intérêt à six pour cent par année, payable d'avance.

Les personnes qui acquiescent des terres sans la condition de les cultiver recevront un acte translatif de propriété, au temps de l'achat, si le paiement est fait entier.

Les paiements peuvent être faits en débetures garanties par les terres concédées, qui seront acceptées à dix pour cent de prime sur leur valeur au pair, avec l'intérêt accru. Ces bons peuvent être obtenus sur demande, à la Banque de Montréal, Montréal, ou aucune de ces agences.

Pour les prix et pour les conditions de la vente, on pourra obtenir des informations au sujet de la vente des terres, en s'adressant à JOHN H. McTAVISH, commissaire des terres, Winnipeg.

Par ordre du Baron, CHARLES DRINKWATER.

### DEMANDE.

On demande DEUX BONNES FILLES, une pour la salle à dîner et l'autre comme fille de chambre.

S'adresser à P. DERY, Hôtel Québec, St-Roch, rue du Pont.  
16 mai 1884—6f 597

### DEMANDE.

UN JEUNE HOMME pour le 1er Juin au 15 septembre, capable de se rendre utile au magasin et mener un express, sachant les deux langues et ayant de bonnes recommandations

H. W. COUILLARD,  
Cocouna.  
16 mai 1884—6f 603

### DEMANDE.

On demande immédiatement un bon compagnon barbier. Bons gages.

S'adresser à E. LAPOINTE, Barbier, 63, rue Buade, Hsute-Ville.  
16 mai 1884. 599

### DEMANDE.

On demande un jeune homme catholique apprenti et un autre pour se rendre généralement utile dans un magasin.

S'adresser à J. GOUBOUT, Marchand-tailleur, 97, rue St-Joseph, St-Roch.  
10 mai 1884. 592

### TROUVÉE.

Hier, près de la Basilique, une montre d'or. On pourra la réclamer chez M. Frs LeBel, 7 ruelle Stuart, quartier Montcalm, en fournissant les renseignements nécessaires et en payant les frais de l'annonce.

16 mai 1884.—2f. 602.

### DEMANDE.

On a besoin d'un OUVRIER HORLOGER de première classe, chez

G. SEIFERT, European Bazaar, 34, rue la Fabrique, 59

FAITS DIVERS.

De retour au pays.

Depuis quelques jours, le nombre des Canadiens revenant des Etats-Unis via Sherbrooke est considérable.

A propos de Quebecquois à l'étranger

Notre ami, M. J. B. Sirois dit le Canadien de St Paul dans son dernier numéro, si avantageusement connu de tout le public canadien-français de St Paul et des environs, vient de s'associer à M. Camille Langlois, autrefois de Québec, pour ouvrir, un magasin où l'on trouvera tous les cigares importés ou des manufactures locales, des bonbons et les fruits de toute espèce et à des prix très modiques.

MM. Langlois et Sirois représentent en même temps plusieurs compagnies d'assurances contre le feu et sur la vie. Ils tiennent aussi une agence pour le bois de chauffage et le charbon, ainsi qu'un dépôt de célèbres moulins àoudre: "Companion".

L'encouragement et le patronage des Canadiens ne saura manquer à nos jeunes et entreprenants compatriotes qui s'efforcent toujours de donner à leurs clients tous les avantages et toute la satisfaction possibles.

A propos de pont de chemin de fer.

On écrit de St-Hugues, Bagot.—Vu le peu de solidité du pont du South Eastern, sur l'Yamacka, les convois de ce chemin de fer s'arrêtent en deça pour ceux venant de Sorel et St-Guillemme, et de l'autre côté pour ceux venant de Mainham, où l'on fait le transbordement des marchandises. On pense généralement qu'il faudra que ce pont soit reconstruit. Il n'y a plus qu'un convoi par jour entre St-Guillemme et Farnham.

Les semailles sont finies et se sont faites dans de bonnes conditions.

Nouvelles de Farnham.

La fête des arbres n'a pas passé inaperçue ici. Le matin un certain nombre de citoyens sont partis pour le bois d'où ils sont revenus avec une cinquantaine de beaux arbres qui ont été plantés bien gaiement.

Mardi soir, dans la salle du conseil de ville, M. Robinson, gérant de la succursale de la banque des Cantons de l'Est, donnait un goûter aux citoyens qui ont pris part à la fête des arbres. Plusieurs orateurs se sont fait entendre. Je crois qu'en peu d'années la fête aura été aussi joyeuse qu'ici.

A l'École d'Industrie

Quatre enfants, Délima, Philomène, Caroline et Napoléon Ducharme, âgés de 11, 9, 7, 5 ans, ont comparu sur sommation du détective Cinq Mars, devant le recorder de Montréal, hier matin. Ces enfants ont un père ivrogne qui les abandonne depuis 2 ans. La mère qui est malade ne peut plus les soutenir. Le recorder les a envoyés à l'école d'industrie de Lévis pour 8 ans chacun.

Un galant hommage.

A l'occasion de la fête des arbres, les typographes du Courrier ont profité du passage à St. Hyacinthe de leur directeur l'Honorable M. de La Bruère, pour lui offrir une superbe érabie richement pavloisée, comme témoignage de leur estime et de l'attachement qu'ils portent à l'honorable Monsieur et à son oeuvre.

M. F. X. Téreal, chef des ateliers typographiques du Courrier, exprima, en quelques mots heureux, les sentiments qu'il lui avaient inspirés et à ses compagnons la démarche qu'ils accomplissaient en cette circonstance; et après remerciement ému et cordial de la part de M. de La Bruère, l'érabie, solidement assise en terre dressait dans l'air sa tête réjouie, livrant au vent les replis capricieux des drapeaux dont on l'avait pavloisée.

M. de La Bruère invita alors ses hôtes à prendre des rafraîchissements.

C'est au milieu de la plus franche et de la plus cordiale gaieté que l'on se sépara assez tard dans la soirée.

Joe Montferrand.

Nous avons eu le plaisir, dit un confrère de Montréal, de rencontrer, ce matin, au comité central de la société St Jean-Baptiste, M. Joseph Montferrand, fils unique du célèbre Joe Montferrand, cet homme universellement reconnu par sa force, son habileté et sa bravoure.

M. Montferrand fils, est âgé de 20 ans seulement; il est fils posthume.

C'est un grand gaillard, 6 pieds 3 pouces qui aurait sans aucun doute hérité de toute la force de son père, si la maladie ne l'eût privé presque entièrement de l'usage d'une jambe. Tout de même le jeune homme a bonne santé, et s'estime heureux et fier du nom glorieux qu'il porte parmi ses compatriotes.

Question de convenance.

Q.—Convient-il à une jeune fille, amie d'un jeune monsieur, de lui envoyer une carte de félicitations lors de son admission à la profession de médecin?

E. L.

R.—Nous croyons cette démarche absolument convenable, opportune, utile même, à moins qu'elle ne sente trop la mise en demeure ou la réclame. Dans ce dernier cas, il faudrait se rappeler que "dépasser le but, c'est gâter la chose."

L'immigration.

Les immigrants nous arrivent par centaines d'Europe actuellement.

Hier matin, 280 qui avaient fait la traversée sur le steamer "Brooklyn" ont été déposés à la gare Bonaventure à Montréal.

Le "Parisien" en a apporté 780 autres.

Quarante étaient déjà arrivés mercredi soir, par le "Lake Nepigon."

Presque tous ces immigrants n'ont que passer ici, car ils se destinent aux colonies de l'Ouest.

Une surprise.

La loi concernant les cadavres non réclamés.

Les officiers et matelots du steamer Austrian, qui se préparaient mercredi à faire des funérailles convenables au matelot Burke, noyé accidentellement avant hier, ont été surpris d'apprendre que le corps avait été livré à l'inspecteur d'anatomie.

D'après la nouvelle loi, un cadavre livré au coroner pour une enquête et qui n'est pas réclamé par un parent, doit servir à l'étude de l'anatomie.

Cette loi que l'on trouve dure dans certains cas a très bien opéré depuis l'année dernière et mis complètement fin aux vols de cadavres, comme on a pu le constater l'hiver dernier.

Les marins étrangers, cependant, sont fort peints d'apprendre que tous leurs compagnons, qui succomberaient à un accident, dans notre port et n'auraient pas de parents ici, devront être livrés aux salles de dissection.

On a fait une requête au département de la marine et des pêcheries qui a obtenu que le corps de Burke fut inhumé par ses amis et les funérailles ont eu lieu jeudi.

Pantoufles de peau humaine

Une dépêche de Syracuse rappelle qu'à l'époque du nettoyage du canal de l'Erie, au mois de mars, des petits garçons trouverent dans la vase du fond un corps humain qui, porté à la Morgue, fut vendu quelques jours plus tard à un collège de médecine.

Ce corps était celui d'un fermier nommé Charles Welderly.

Avant hier, un reporter a vu plusieurs bandes de cuir d'une belle teinte jaune sombre provenant de la peau tannée du noyé, et il a appris qu'un membre de la faculté de médecine s'est commandé une paire de pantoufles à tailler dans ce cuir humain.

La chose s'est sue par l'indiscrétion du petit garçon du tanneur, Charles Schieldt, et sa divulgation a produit une certaine sensation parmi les Syracusains.

Première communion.

Les familles trouveront chez A. E. Boisseau, rue St-Joseph, No. 29, un assortiment complet de serge noire tout laine, drap et casimir gants, cravates, chapeaux, etc., etc., le tout à très bas prix.

Aussi tout ce qui est nécessaire pour habillement de jeune fille.

N. B.—25 balles de coton jaune, verge de large, pour 6 cents, serge

noire tout laine, 90 cents valant \$1.50 valeur extraordinaire.

Spécialité de cachemire noir depuis 10 cents en montant.

Les humeurs de l'estomac, le Salt Rheum, et toutes les maladies du sang sont radicalement guéries par la Salsepareille d'Ayer.

Fleurs, Grains.

PROVISIONS, Etc.

Les sous-signés donnent avis qu'ils ouvriront, vers le 25 Avril, un second établissement de Fleurs, Grains et autres provisions, Place Champlain, Bâtisse Lemoine, en face du marché Champlain, poste autrefois occupé par M. Martin Dion.

Nous nous sommes procurés les services de M. Elzéar Lavoie, depuis plusieurs années, employé chez M. Wu Carrier, marchand de Fleur.

Nous espérons que les cultivateurs et les marchands de la campagne voudront bien encourager ce nouvel établissement.

Nous aurons toujours en main, fleur de toute qualité, Blé de semence de Manitoba, le plus productif pour la province de Québec; Blé Fils et autre Blé, Avoine, Graine blanche, Son, Saindoux, Pois, Graines de mil, Trèfle, etc., etc.

Nos prix seront des plus réduits et les effets seront expédiés à bord des vapeurs, goëlette et charbon sans charge extra.

Nous profitons de cet avis pour remercier le public en général, de l'encouragement qu'il a bien voulu nous donner jusqu'à ce jour et nous comptons de nouveau sur ce bienveillant encouragement.

Rousseau & Bernier.

MARCHANDS DE FLEUR, GRAINS ET PROVISION,

Nos 116, 118, 120, Rue St-Paul,

BASSE-VILLE.

Place Jacques-Cartier, Bâtisse Lemoine, en face du Marché Champlain, poste autrefois occupé par M. M. Dion.

18 avril 1884—2m ECL 128

OUVERTURE!

NOUVEAU MAGASIN

142, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH.

MARCHANDISES DU PRINTEMPS.

Le sousigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, de la ville et de la campagne, qu'il a ouvert un magasin de nouveautés, au magnifique poste situé au coin des rues St-Joseph et de la Chapelle, No. 142, St-Roch.

Les familles trouveront dans cet établissement un magnifique assortiment de marchandises du meilleur goût, patrons les plus riches et les plus nouveaux, qui aient été récemment importés d'Europe et des Etats-Unis, et qu'il soit possible de trouver dans cette ligne de commerce à Québec.

La variété admirable et la qualité supérieure des nouveautés du printemps, dont se compose le splendide stock de ce nouvel établissement, méritent assurément d'attirer l'attention des acheteurs.

Le sousigné ose donc espérer que le public voudra bien lui accorder une part de son bienveillant patronage.

Une visite est humblement sollicitée.

PIERRE F. JOBIN, No 142, rue St-Joseph, 28 mars 1884—3mE 6CUI 375

30 DAYS TRIAL

DR. DYES

AVANT. APRES. LES CEINTURES ELECTRO-VOLTALQUES et autres appareils électriques du Dr Dye, sont expédiés pour un essai de 30 jours, aux hommes seulement, jeunes ou vieux, qui souffrent de débilité nerveuse, perte de virilité, dépression, et de toutes ces maladies d'une nature personnelle, résultant des abus ou d'autres causes. Prompt soulagement et rétablissement complet de la santé, de la vigueur et de la virilité garantis. Demandez immédiatement la brochure illustrée qui est expédiée gratis.

Adresse Voltate Belt Co, Marshall.

500,000 Cigares

— PAR —

Paquets de 25, 50 et 100, VENANT D'ETRE REÇUS DIRECTEMENT DE LA MANUFACTURE A Vendre a tres Bas Prix chez

Jos. LePage,

17, 19, RUE ST-JACQUES, Basse-Ville

13 mai 1884.—6f 583

CHENISES TOILE BLANCHE. COLLETS EN TOILE. Cravates EN SOIE BLANCHE. Bas Blancs. Gants en Kid Blancs, POUR GARÇONS.

\$6.00 Pour un Habillemeut de garçon en Drap ou en Serge noire bordé pour Première Communion.

\$6.00

A. P. CARON & FRERE, MARCHANDS-TAILLEURS, 9-11-13, Rue Notre-Dame, Basse-Ville.

VERITABLES GRAINS de Santé du docteur FRANCK. APERTIFS, STOMACHIQUES, PURGATIFS & DEPURATIFS. Ils guérissent et préviennent les maladies qui se rattachent à l'ENGORGEMENT des INTESTINS, telles que: Manque d'appétit, Migraine, Constipation, Amas de Bile, Congestions du Foie, du Poutmon et du Cerveau, etc.

PHARMACIE DUMET. MALADIES NERVEUSES. CONVULSIONS. HYSTERIE. EPILEPSIE.

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES. Dépôt chez le Dr. Edouard Morin & Cie. 314 Rue et Faubourg St-Jean.

MAISON VICTOR DEJOU. LÉON LÉFÈVRE Successeur. 155, rue Saint-Martin & rue Quincampoix, 80. Manufacture de Peignes, Broses, Miroirs, Tabletterie, Corneilles, Ivoire, Os et Bois.

NOUVEL ETABLISSEMENT. Le sousigné a le plaisir d'annoncer à ses amis et au public québécois qu'il a ouvert un atelier de TAILLEUR de première classe au No 116, coin des rues Desfossés et du Pont, St-Roch.

Macular, Parker & Co. qui n'est surpassée par aucune en Amérique, et après avoir fait une étude spéciale de la coupe ainsi que de la confection Américaine, il a la certitude de satisfaire les plus difficiles et demande à ceux qui aiment à être habillés avec élégance de lui rendre une visite. P. Turgeon. 6 mai 1884— 583. LE Dr AHERN A TRANSPORTÉ SON BUREAU au No 32, rue Ste-Anne, Haute-Ville. 20 avril 1884.—3m 528.

Le FER BRAVAIS est un des ferrugineux les plus énergiques, puisque quelques gouttes par jour suffisent pour ramener la santé en très peu de temps. Le FER BRAVAIS ne produit ni crampes, ni fatigue de l'estomac, ni diarrhées, ni constipation. Le FER BRAVAIS n'a aucune saveur, ni odeur et s'en communique aisément au vin, à l'eau ni à tout autre liquide dans lequel il peut être pris. Le FER BRAVAIS est le moins cher des ferrugineux puisqu'un flacon entier dure un mois à six semaines; le traitement revient donc à 16 centimes par jour. Le FER ne noircit jamais les dents. Un prospectus détaillé accompagne chaque flacon. Dépôt à QUÉBEC: Dr E. MORIN & Co ET PRINCIPALES PHARMACIES

Manufacture Canadienne. Cafés, Epices, Moutardes, Poudre à Pate, etc. Patenaude & Gravel, 60, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH. QUÉBEC. prix envoyé sur demande. 14 mars 1884—3m 347

Telegraphie Generale

(SERVICE DE LA PRESSE ASSOCIEE.)

Les effets de la crise financière à Londres.

AUTRE TENTATIVE D'ASSASSINAT ATTRIBUEE AUX INVINCIBLES.

Accusation portée contre Bismarck.

Le nouvel ambassadeur des Etats-Unis à Berlin.

INCENDIE D'UN THEATRE.

ANGLAETERRE.

Londres, 16.—Depuis 4 heures et demi une tendance à la baisse s'est manifestée sur le stock américain, celui du Lake Shore a prévalu. Les rues sont remplies de monde et il y a beaucoup d'excitation.

On prépare des envois considérables d'or à New York.

Le gouvernement a envoyé des ordres au Caire, demandant de faire tous les efforts pour communiquer avec Gordon par n'importe quelle voie.

Londres, 16.—L'ex-chef fénién supposé C. Carey, a été grièvement blessé par sept individus qu'il croit être des invincibles.

L'évêque de Rochester a accepté l'invitation de l'évêque de New York qui l'a prié de se rendre en Amérique pour assister à la convention des évêques.

Le Times dit qu'il est inutile pour les compagnies de chemins de fer américains de compter, qu'à l'avenir, elles pourront se procurer des capitaux en Europe aussi facilement que par le passé, à moins qu'elles ne montrent leur intention de réparer le passé et d'administrer leurs biens avec des principes plus avouables et plus sûrs.

FRANCE.

Paris, 16.—Le journal de Paris accuse Bismarck de mensonge dans le récent rapport présenté par lui au cours du procès de Heusch et Krazewski.

ALLEMAGNE.

Leipsic, 16.—Dans le procès de Heusch et Krazewski accusés de trahison, le procureur du ministère public a demandé que Heusch fut condamné à 10 années de servitude pénale et Krazewski à cinq ans, avec la privation de leurs droits civils.

Berlin, 16.—Varbretlicher a été nommé président du cabinet prussien, en remplacement de Bismarck.

Le Tagblatt affirme positivement que M. Richard Muckle, de Philadelphie, succédera à Sargent comme représentant des Etats-Unis à Berlin. M. Muckle, dit ce journal, est d'origine alsacienne et personnellement agréable à Bismarck.

RUSSIE.

St-Petersbourg, 16.—La police s'est assurée qu'une grande partie des officiers, supérieurs en grade à celui de capitaine, dans la brigade d'artillerie de Nougoroff et dans le régiment d'infanterie de Saratoff sont des nihilistes. Plusieurs arrestations ont été opérées.

AUTRIENNE.

Vienne, 16.—Le théâtre Stadt a été incendié aujourd'hui.

BEIGIQUE.

Bruxelles, 16.—Un traité intervenu entre la France et l'association internationale d'Afrique, a été publié. Ce document est authentique, il montre que la Belgique a cessé d'être sympathique à l'Angleterre. On raconte que l'association est à jeter les bases d'une constitution, dont elle entend doter le Congo comme état fédéral indépendant.

AMERIQUE DU SUD.

Pérou-Lima, 16.—La plupart des ministres étrangers ont reçu instruction de reconnaître le gouvernement d'Iglesia, en supposant que l'on fasse apologie pour l'acte du secrétaire d'état.

EGYPTE.

Le Caire, 16.—Le Mufti de Dergole refuse de se retirer et demande encore de l'aide. Si on lui accorde un peu plus de troupes, il prétend pouvoir reconquérir le Soudan.

Assouan, 16.—Les troupes ont commencé à avancer pour se porter au secours de Khartoum. Un demi bataillon égyptien est parti de Wadyhalfar, l'autre moitié marchera sur Korosko sous un court délai, 900 arabes accompagnent l'expédition. Marhomedan Xout Statten bey s'est rendu à discrétion à Tasher. Il raconte que El Mahdi a quitté Obeid en apprenant la nouvelle des victoires du général Graham.

Bulletin Maritime.

LA FLOTTE.

Depuis l'ouverture de la navigation 87 navires océaniques sont entrés dans notre port.

Il en reste 78 maintenant, 9 ayant été acquittés en douane.

Dans le même temps, 63 licences ont été accordées à des navires de cabotage, 305 goélettes et petits vapeurs ont visité le port de Québec.

PILOTES.

24 pilotes de l'ave en bas de Québec sont partis hier par l'intercolonial pour les diverses stations de pilotage.

Pour Montréal.

Le steamer "Tantallon," capitaine Partridge, venant de la Havane avec une cargaison de sucre brut pour M.M. Redpath & Co, de Montréal, est passé à Québec à 1 heure ce matin, a changé de pilote et est parti de suite pour Montréal.

Pour Trois-Rivières.

Le remorqueur Canada, de la compagnie des vapeurs du Saint-Laurent, est parti hier à 4 p. m., pour Trois-Rivières, ayant à sa remorque la barque Dronning, capt Meyer, venant de Londres.

La barque "Dramenseren," est arrivée à Québec ce matin à 2 30 heures à la remorque de l'Anglesa et est repartie à 3 heures a. m., pour Trois-Rivières, en remorque du même vapeur, en lest.

Le "Lake Haron."

Ce steamer, de la ligne Beaver, est descendu de Montréal à 2 45 p. m. hier, a changé de pilote et est reparti immédiatement pour la mer.

LA GLACE.

Le pilote de la barque Dramenseren, arrivé à Québec hier matin, rapporte d'après le capitaine de cette barque, qu'il y a plus de 50 navires à l'est de l'île Anticosti commençant à se libérer de la glace qui les y retenait depuis quelque temps.

PERTE D'UN STEAMER.

Londres, 16.—Le steamer Illyrian, capitaine Forgher, parti de Liverpool pour Boston, s'est échoué, hier soir, près du phare Cap Clear, sur la côte sud de l'Irlande.

C'est une perte totale. Toutes les personnes à bord ont été sauvées.

PORT DE QUEBEC.

ARRIVAGES.

16 mai. Barque Beta, Wale, Christians, Bryant, Powis et Bryant, lest.

—Anna, Fredericksen, Glasgow, F Gunn, charbon.

—Goelette Lawrence, Lucas, Gaspé.

—Dolphin, Adam, Gaspé.

EN CHARGEMENT.

16 mai. Barque Sabino, Tonsberg, pour Londres, par Bryant, Powis et Bryant, dans le courant.

—Jonsborg, Herseth, estacades Dinning.

ACQUITTÉS.

16 mai. Les steamers Austria et Sarmatian, pour Montréal, balance de cargaison.

—Goelette Clairville, Dussault, Montréal.

—Marie-Louise, Bernard Laroche, pour St Jean, P. Q.

—Ste Anne, Alexis Tremblay, pour St-Jean Terre-neuve, pin et douves.

Ports Etrangers.

ARRIVAGES.

Montréal, 16.—Les steamers Colina de Glasgow, Parisian de Liverpool, Iron Actor de Sydney, sont entrés dans ce port aujourd'hui.

New York, 16.—Le State of Pennsylvania de Glasgow.

DEPARTS.

Montréal, 16.—Le str Sarnia est parti pour Liverpool.

De la London Mercantile Gazette, du 28 et 29 avril.

PARTIS POUR QUEBEC.

Agat, Nordrune, Londres, 26 avril.

Alfred the Great, Porteous, Greenock, 26 avril.

Alice, Gundersen, Newport, 17 avril.

Ajucas, Wieborg, Hambourg, 19 avril.

Anna Delius, Iversen, Londres, 17 avril.

Anna, Fredericksen, Greenock, 15 avril.

Amaranth, Kerr, Greenock, 15 avril.

Atlas, Metzendorff, Greenock, 15 avril.

Abbotsford, Lockhead, Greenock, 19 avril.

Anna Camp, Larsen, Liverpool, 21 avril.

Acton, —, Bristol, 22 avril.

Anna, Richbon, Waterford, 18 avril.

Astria, —, Londres, 26 avril.

Alexandrine, —, Dublin, 10 avril.

Annie, —, Newport, 24 avril.

Apostogan, McKenzie, Iquique, 14 fév.

Bucephalus, Jewels, Newcastle, 1 avril.

Brodan, —, Drata, 10 avril.

Beta, Walls, Christiania, 12 avril.

Brodrene Clausen, Paulsen, Ramsgate, 7 avril.

Caledonian, Bastienzon, Ymuiden, 26 av.

Clyde, Suiter, Greenock, 7 avril.

Chapman, Jacobsen, Lon Ires, 5 avril.

Condor, Sivertsen, Armerhaven, 8 avr.

Christina, Andersen, Londres, 17 avril.

Carolus Magnus, Brown, Liverpool, 9 avr.

Cavalier, Robinson, Buenos Ayres, 12 avr.

Concordia, —, St Nazaire, 10 avril.

Christian, Christensen, Londres, 12 avr.

Caroline, Petersen, Rocheford, 20 avril.

Comorin, Johansen, Tonsberg, 19 avril.

David Marconini, Liverpool, 14 avril.

Dondenham, Kerr, Liverpool, 16 avril.

DeSalaberry, —, Shields, 26 avril.

Demokratep, Nelson, Corhaven, 21 avril.

Electric, Lorentzen, Liverpool, 11 avril.

Emily, Larsen, Waterford, 15 avril.

Eleanor Wood, Duff, Sharpness, 15 avril.

Emore, —, Newcastle, 22 avril.

Eleanor Engbert, Gothenberg, 10 avril.

Edmond Keye, Thomas, Carthagène, 16 avril.

Friithof Nielsen, Newport, Mon., 7 avril.

Finb, —, Londres, 11 avril.

Forgenthal, McGregor, Greenock, 12 avr.

Florence Chipman, Christie, Liverpool, 17 avril.

Glengarry, Belfier, Shields, 2 avril.

Gartsherrie, Raven, Maryport, 9 avril.

Gyle, Henderson, Ymuiden, 13 avril.

Golden Rule, Williams, Monte Video, 12 avril, via Sydney, C B.

Gatineau, Wilson, Greenock, 15 avril.

Gibson Craig, Load, Greenock, 17 avril.

Goethe, Erickson, Waterford, 21 avril.

Genir, Henderson, Greenock, 22 avril.

Harvest Home, —, Innishowen Head, 11 avril.

Henrietta, Svendsen, Popenburg, 30 avril.

Helena, Hansen, Greenock, 16 avril.

Hero, —, Bristol, 23 avril.

Imstar, Thebonde, Cardiff, 22 avril.

Jupiter, Hermann, Hamburg, 21 avril.

Kentworth, McCalmont, Liverpool, 14 avril.

Knighton, Nicholson, Greenock, 14 avril.

Laura, Gjertsen, Brest, 24 avril.

Lizzie Perry, O'Brien, Liverpool, 16 avril.

Leonidas, Norbom, Londres, 18 avril.

Labrador, Liddell, Liverpool, 15 avril.

Landore, Thompson, Genoa, 18 avril.

Lins, Jacobson, Grangemouth, 22 avril.

Loyal, Morch, Fredericksstad, 18 avril.

Maryborough, Plymouth, 27 avril.

Moen, Juul, Elsinore, 9 avril.

Mercurius, —, Truro, 12 avril.

Maxwell, Jevessen, Liverpool, 16 avril.

Mount Pleasant, Wallace, Greenock, 15 avril.

Maud, Emerson, Plymouth, 20 avril.

Marie Louise, Ektund, St Thomas, 13 avril via Arroyo.

Madge Wildfire, Whittingham, Madère, 17 avril.

Nina, Fern, Montrose, 14 avril.

New Brunswick, Hansen, Ymuiden, 23 avril.

Ottolina, Waaler, Londres, 1er avril.

Olaus, Amundsen, Londres, 17 avril.

Octavia, —, Shields, 16 avril.

Our Annie, Emond, Barbadoes, 12 avril.

Ocean Pearl, Perkins, Queenstown, 18 avril, de Cardiff.

Othello, Meidbrodt, Sharpness, 21 avril.

Oxo, Dhal, Anvers, 14 avril.

Pro, Frinds, Greenock, 24 avril.

Queen of Nations, McGill, Liverpool, 26 avril.

Queen of India, Howel, Liverpool, 24 avril.

Quelle, —, Fleetwood, 14 avril.

Ruby, Morris, Dublin, 14 avril.

Rotland, Casey, Greenock, 14 avril.

Rinde, Jensen, Truro, 12 avril.

Rurik, Tengstrom, Liverpool, 19 avril.

Robert Kerr, Edwards, Rio Janeiro, 14 avril.

Rowena, Wilson, Anvers, 27 avril.

Rolf, Hann, Vanillac, 24 avril.

Southern Queen, —, Glasgow, 9 avril.

Sandringham, Kerr, Liverpool, 17 avril.

Sophie Wilhelmine, Ball, Liverpool, 16 avril.

Shakespeare, Hansen, Belfast, 17 avril.

Samräng, —, Shields, 21 avril.

St-Joseph, —, Dublin, 19 avril.

Stiller, Emborg, East Hartlepool, 7 avril.

Samaria, Sevendsen, Londres, 27 avril.

Scor, Halberg, Limerick, 29 avril.

T. e Craigs, —, Shields, 11 avril.

True Britain, Gray, Rio Janeiro, 24 avril.

Tordenskjold, Scheon, Sharpness, 15 avril.

Trader, —, Shields, 10 avril.

Venezuela, McLean, Dublin, 13 avril.

Vale, Olsen, Anvers, 19 avril.

Walseley, Messell, Lisbon, 21 avril.

Le Renovateur des Cheveux DE HALL, VÉGÉTAL SICILIEN.

(Hall's Hair Renewer.)

A été la première préparation parfaitement adaptée à la guérison des maladies du cuir chevelu, et la première aussi à rendre, aux cheveux gris et défrisés, leur couleur primitive, leur croissance et le lustre brillant du jeune âge.

De nombreuses imitations ont suivi, mais aucune ne possède les éléments requis pour la conservation de la chevelure et du cuir chevelu. Le RENOVATEUR DES CHEVEUX DE HALL a constamment grandi dans l'estime publique, et sa renommée s'est propagée dans toutes les parties du globe, tant il répond à un besoin général.

Le succès sans précédent qu'il a obtenu n'est dû qu'à une cause: "Il tient ce qu'il promet."

Les propriétaires du RENOVATEUR ont été souvent surpris de recevoir de commandes des pays les plus éloignés, alors qu'ils n'avaient rien fait pour introduire leur préparation dans ces contrées.

Le RENOVATEUR DES CHEVEUX DE HALL, même employé pendant un temps très court produit un effet favorable à l'apparence personnelle.

Il nettoie le cuir chevelu de toute impureté, guérit toutes les humeurs, la fièvre, empêche les cheveux de devenir secs, par conséquent la calvitie n'est plus à craindre. Il stimule l'action des glandes affaiblies, et les met à même de produire une nouvelle croissance.

Les effets de cette préparation ne sont pas passagers, comme ceux des préparations alcooliques, ils restent longtemps, ce qui la rend supérieure et économique.

(Buckingham's Whisker Dye.)

La Teinture de Buckingham pour les Favoris

Change à volonté la barbe et les favoris en un châtain foncé naturel ou en noir. La couleur est permanente et ne disparaît pas en se lavant. La préparation étant simple on l'applique facilement.

PRÉPARÉS PAR R. P. Hall & Co., Nashua, N. H.

Chez tous les marchands de Médecines.

Le Renovatateur des Cheveux DE HALL, VÉGÉTAL SICILIEN.

(Hall's Hair Renewer.)

A été la première préparation parfaitement adaptée à la guérison des maladies du cuir chevelu, et la première aussi à rendre, aux cheveux gris et défrisés, leur couleur primitive, leur croissance et le lustre brillant du jeune âge.

De nombreuses imitations ont suivi, mais aucune ne possède les éléments requis pour la conservation de la chevelure et du cuir chevelu. Le RENOVATEUR DES CHEVEUX DE HALL a constamment grandi dans l'estime publique, et sa renommée s'est propagée dans toutes les parties du globe, tant il répond à un besoin général.

Le succès sans précédent qu'il a obtenu n'est dû qu'à une cause: "Il tient ce qu'il promet."

Les propriétaires du RENOVATEUR ont été souvent surpris de recevoir de commandes des pays les plus éloignés, alors qu'ils n'avaient rien fait pour introduire leur préparation dans ces contrées.

Le RENOVATEUR DES CHEVEUX DE HALL, même employé pendant un temps très court produit un effet favorable à l'apparence personnelle.

Il nettoie le cuir chevelu de toute impureté, guérit toutes les humeurs, la fièvre, empêche les cheveux de devenir secs, par conséquent la calvitie n'est plus à craindre. Il stimule l'action des glandes affaiblies, et les met à même de produire une nouvelle croissance.

Les effets de cette préparation ne sont pas passagers, comme ceux des préparations alcooliques, ils restent longtemps, ce qui la rend supérieure et économique.

(Buckingham's Whisker Dye.)

La Teinture de Buckingham pour les Favoris

Change à volonté la barbe et les favoris en un châtain foncé naturel ou en noir. La couleur est permanente et ne disparaît pas en se lavant. La préparation étant simple on l'applique facilement.

PRÉPARÉS PAR R. P. Hall & Co., Nashua, N. H.

Chez tous les marchands de Médecines.

Traverse de St-Romuald et Sillery. Le nouveau vapeur "LEVIS"

CAPT. DESROCHES, Gérant.

Le et après JEUDI le 15 MAI laissera (le temps et les circonstances le permettant) comme suit:

Table with 2 columns: NEW-LIVERPOOL and QUÉBEC. Times listed for various dates.

LIGNE STE-ANNE.

Le vapeur BROTHERS. Voyagera seulement que deux fois par semaine jusqu'à nouvel avis.

Chemin de fer de Québec et du lac St-Jean

Les trains de Fret et à Passagers circuleront tous les jours (excepté les dimanches) comme suit:

4.00 p. m. Train de la Malle pour St-Raymond, arrivant à 6.30 p. m.

6.20 a. m. Train de la Malle pour Québec, arrivant à 8.55 a. m.

Les trains arrêteront à la Petite Rivière, Ancienne-Lorette, St-Ambrose, Station de Valcartier, St-Gabriel, Ste Catherine, Lac St-Joseph, Lac Beauport et Bourg-Louis.

Les convois marchent sur l'heure du nouveau méridien.

Les trains se rencontrent à St-Ambrose avec les omnibus allant au village Indien et Lorette et à la station de Valcartier, et à St-Gabriel avec le nouveau chemin pour l'établissement à la Rivière aux Pins.

Billets de r. o.: le samedi au taux d'un billet de première classe.

Le Fret reçu après 3.00 P. M. ne sera pas expédié avant le lendemain.

Billets à vendre chez Leve & Alden, rue St-Louis, P. Deille, 45, rue St-Pierre, O. Fortin, 217, rue St-Paul, L. Drouin & Frères, 98

DERNIERE EDITION

Leurs Excellences Lord et Lady Lansdowne viennent à Québec le 21. On a reçu ordre de préparer les quartiers vice-royaux de la Citadelle.

Leur intention était de venir ici le 16, mais le gouverneur-général veut recevoir auparavant les membres de la Société Royale du Canada qui se réunissent à Ottawa mardi prochain.

A TRAVERS LA VILLE

Pour l'Europe

M. l'abbé Frank Hughes, de Louiseville, s'est embarqué à Québec, ce matin, pour l'Europe où il se propose de passer une année. Nos meilleurs souhaits et bon voyage à M. Hughes.

Octroi

M. le Dr. Desaulniers M. P., a obtenu \$1000 du cabinet d'Ottawa pour travaux sur la rivière d'Yachiche afin de réparer, avant que possible le désastre causé par le grand ébouli de St Elie l'an passé.

Theurer.

Le fameux acrobate aérien, John Theurer, que l'on connaît déjà si avantageusement pour en avoir admiré les fameux exploits comme équilibriste, et qu'un malheureux accident a dû éloigner de la scène pendant près de deux mois, se prépare depuis quelques jours à renouveler ses tours prodigieux, mais cette fois-ci, à la salle Victoria.

Les exploits acrobatiques de Theurer feront partie du programme, la semaine prochaine.

C'est une heureuse idée que les directeurs du théâtre à 10 sous de la salle Victoria ont eu de s'assurer le concours de Theurer.

Le célèbre acrobate aérien aura une soirée à son bénéfice, le 20.

Il n'y a pas de doute que ce jour là il n'y ait salle absolument comble au Victoria Hall.

Améliorations.

Le nouveau bureau du chemin de fer Intercolonial, sur la Rue Dalhousie, est maintenant ouvert. Il y aura là le télégraphe et un téléphone, le 19 courant. On pourra s'y procurer toutes les informations nécessaires quant aux tarifs des passagers et du fret etc, en s'adressant à l'agent, M. P. Laverdière. On peut aussi y acheter des billets de passage.

Enquête.

Le prévôt des incendies vient de terminer une enquête sur l'origine de l'incendie qui a eu lieu chez M. P. Peters, Avenue Grande-Allée.

On en est arrivé à la conclusion que l'on devrait avoir un inspecteur de batisses, afin de pouvoir surveiller la construction des cheminées et leur disposition dans une construction quelconque.

Cadeaux de valeur

On peut être sûr que les cadeaux que la Grand Union Clothing Co promet à ses acheteurs ne sont pas un mythe. Il est absolument vrai que l'on peut obtenir au magasin de cette compagnie, sur un achat d'une douzaine de piastres, une montre, une horloge ou un réveille matin d'une valeur d'au moins \$5 00

Le museum royal.

Elle est devenue d'une popularité telle que les directeurs du théâtre à dix sous de la salle Jacques-Cartier ont cru devoir l'engager pour une semaine de plus.

Les québécois qui n'ont pas encore eu l'occasion de voir cette prodigieuse divinesse à l'œuvre, en auront ainsi l'avantage.

Kranich & Bach

En parcourant, en curieux, les programmes des différents concerts fashionables qui ont été donnés à Québec depuis quelque temps, nous avons fait la remarque que dans tous ces concerts.—Concerts de mesdames Dessane, Beaulieu, Rosier, du Septuor Haydn, etc.—toujours les pianos de la manufacture de "Kranich & Bach" ont été choisis par les artistes organisateurs de

ces concerts. Ceci doit être une satisfaction pour notre excellent éditeur de musique, M. A. Lavigne, qui représente cette manufacture à Québec.

A qui de droit.

On doit à Monsieur Dubé, le propriétaire d'un restaurant de réputation, rue de la Fabrique, la requête que les contribuables de la Haute Ville se sont empressés de signer hier contre la construction des ignobles mesures que l'on est à faire sur le terrain des anciennes casernes. C'est M. Dubé qui en a eu l'heureuse idée et qui a fait toutes les démarches nécessaires pour la réaliser.

Une œuvre d'art.

M. Chs Gignac, fils de M. George Gignac, boucher, de St-Sauveur, vient de construire une magnifique petite église de 4 pieds 9 pouces sur 2 pds 2 pes.

Dans cette petite église modelée sur celle de N.-D. de Lourdes, de St-Sauveur on peut voir toutes les différentes cérémonies religieuses qui s'accomplissent dans le lieu saint: un prêtre disant la messe, un autre donnant la communion, il y a même un mariage. Il y a arcades et jubé avec harmonium, etc.

L'autel est une imitation de celui de l'église paroissiale de St-Sauveur.

M. Chs Gignac est apprenti cordonnier.

Nous croyons qu'il ferait mieux d'abandonner le cuir et les semelles pour se livrer à la sculpture.

Cet objet d'art est exposé chez M. George Gignac, boucher, 5 rue Ste-Thérèse, St-Sauveur.

Nouvel organiste.

M. de Dion, professeur de musique, arrivé de France à Québec depuis sept à huit mois, vient d'être nommé organiste à la cathédrale de Rimouki.

Déménagement.

La station de police de St Roch a été transporté dans une des maisons qui se trouvent sur le marché Jacques-Cartier et appartenant à la corporation.

Un grand hôtel.

On écrit de Trois-Rivières.—Il est question ici que M. Joseph Riendeau, restaurateur de Montréal, assisté de plusieurs capitalistes américains, doit commencer cet été même, sur le boulevard Turcotte, un grand hôtel de 1000 chambres, le coût est évalué à \$550,000.

L'emplacement choisi serait, dit-on, la propriété Ogden, à l'encoignure de la rue Bonaventure et du Boulevard.

Une nécessité.

Notre corporation ferait bien d'avoir l'œil ouvert sur l'état des rues conduisant aux quais du Havre du Palais. Elles sont dans un état impossible. Ce sont de véritables lacs de boue.

Nous attirons aussi l'attention de la corporation sur la partie de la rue du Prince Edouard, ou passant l'ancienne voie du chemin de fer du Nord. La compagnie faisant enlever les lisses du chemin, la rue se trouve dans un très mauvais état et même elle est dangereuse pour les piétons, surtout le soir. Sur un des côtés de cette rue il n'y a pas de trottoirs.

Courses aux emplois.

Le nombre des demandes d'emplois civils faites au gouvernement de la Puissance est actuellement de 800. Tous ses aspirants se sont conformés à la loi du Service Civil et ont passé leurs examens.

Taxes.

La Cour du Recorder a rendu des jugements sur les taxes dues au nombre de 100 et représentant une valeur collective de \$8,000.

Concert-promenade.

Le Corps de Musique de la Cité, de Montréal, doit décidément nous favoriser d'une audition musicale, qui aura lieu au Skating Rink, rue St. Louis, samedi prochain, 24 mai, jour de la fête de la Reine. La nouvelle de cette agréable décision nous est arrivée hier, en même temps que la nomenclature de quelques-uns des morceaux insérés au programme, dont la pièce de résistance, pour les musiciens de l'auditoire, sera l'Allegro de la 1ère symphonie de Beethoven, que d'heureux mortels qui ont assisté aux concerts du Septuor Haydn, ces jours derniers, ont pu entendre et apprécier. Nous donnerons à nos lecteurs des détails complets, dans un prochain numéro.

Dissolution de sociétés.

Thomas Norris, marchand de poteries, etc., Québec: Thos. Henry Norris et Henry Thos. Norris, associés. Fréchette et Bergeron, épiciers, Québec.

Charles Durand et Cie, commerçants, Saint-Ambroise, Jeune Lorette.

Nouvelles sociétés.

Beaulieu et Cie, hôteliers, Québec: J. B. Beaulieu et B. Grondin, associés. Thomas H. Norris, marchand de poteries, etc, Québec.

Sur le pavé.

La société de protection des femmes et des enfants à Montréal, trouve tant d'infortunes à soulager et a-tant fait placer d'enfants dans les institutions publiques que le gouvernement, craignant de ne pouvoir subvenir aux besoins de tous les petits infortunés, a donné avis aux magistrats d'être excessivement prudents dans tous les cas qui leur sont soumis et de faire une enquête minutieuse, dit la Patrie.

La société de protection, qui comprend parfaitement la position et n'a jamais agi que de façon à concilier les intérêts de tous, se voit dans la nécessité de refuser de accourir un grand nombre.

Hier matin, M. Cinq-Mars soumettait au Recorder un autre cas où le public, par l'entremise de la société, ne peut refuser de tendre la main à de pauvres enfants abandonnés sans aide à la merci du premier venu.

Déliina Ducharme, âgée de 11 ans, Philomène, âgée de 9 ans, Caroline, 5 ans et Napoléon, 7 ans ont été abandonnés par leur père, il y a deux ans, et sont ensuite restés à charge à leur pauvre mère qui est maintenant mourante de la consommation, à l'hôpital.

Depuis plusieurs jours, ils ont vécu chez des voisins pauvres qui peuvent à peine subvenir à leurs propres besoins et la société de protection a dû les recueillir.

Le Recorder les a tous envoyés à l'école d'industrie de Lévis, pour cinq ans.

Coincidence.

En même temps que le Septuor Haydn donnait jeudi soir son troisième et dernier concert, le même soir à Montréal, la société Philharmonique exécutait l'opéra de Handel, et le Quartette Club, de Toronto donnait un concert de chambre dans la Philharmonie Hall, et jouait l'Allegro con-brio et l'Adagio affettuoso appassionato du quatuor en fa de Beethoven, op 18, le Scherzo du 1er quatuor de Cherubini, et un quintette en la majeur de Schubert.

Comme chanteuse le club avait le concours de Mile Agnès Corbett.

La mesure.

L'action prise par la corporation a été bérée en Chambre sur le projet de loi de la signifiée hier, aux entrepreneurs du Palais de justice, MM. Whelan, Ford et Piton.

A propos, tandis que l'on est à déli-corporation, on devrait insérer une clause qui permettrait à la police de conduire au violon le premier individu que l'on surprendrait en flagrant délit d'infraction contre le règlement municipal concernant les constructions en bois.

Les taxes.

Excellente matinée pour la caisse municipale: des jugements ont été rendus ce matin par le recorder sur 150 poursuites pour taxes. Les délinquants n'ont pas jugé à propos de se montrer. Ces cent cinquante poursuites représentent des arrérages de taxes pour un montant de \$7,500.

Comparation.

L'enquête en Cour de Police dans l'affaire Meguan accusé de faux a été ajournée à lundi prochain à deux heures.

Pour l'Europe.

Le Sarnia de la ligne Dominion est parti pour Liverpool, aujourd'hui. Au nombre de ses passagers étaient M. Madame E. Hamel.

Pour outre-mer.

M. Rémi Roy de la maison Léger-Rinfret et M. Garneau, de Garneau et Frère, sont partis ce matin par le Sarnian.

Les tribunaux.

En cour de police ce matin, un matelot du Plantagenet, pour avoir manqué à la discipline du bord, a été condamné à quatre semaines de prison.

En cour du recorder: un nommé McCord, vieillard de 60 ans, arrivé à Québec, de Leeds, comté de Mégantic il y a trois mois, n'a pu se procurer d'ouvrage. Il a obtenu l'avantage de passer une quinzaine de jours dans la

prison commune, aux dépens de la municipalité en attendant que les entrepreneurs du nouvel aqueduc soient en état de l'employer.

Loi de pêche.

La prohibition de la pêche au doré, à l'achigan, au Maskinongé et à l'esturgeon, a cessé le 15. Les marchés aux poissons étaient assez bien approvisionnés hier matin, mais les prix sont encore très élevés.

Banque volée.

Il est rumeur que le coffre de sûreté de la caisse d'épargne du Bureau de Poste de Lachute a été enfoncé, et qu'une somme assez considérable a été volée. Le détective Gladu est parti de suite pour Lachute.

Telegramme

Un télégramme signé P. L. Miller de Bramont, Minn., a été passé au chef de police de Montréal. Ce télégramme était adressé à un nommé Delard. On demandait si sa femme était morte. Le chef de police ne connaît personne qui porte ce nom en cette ville.

Calligraphie

La calligraphie devient en honneur dans ce pays, et beaucoup de nos compatriotes ont déjà obtenu des succès dans cet art, notamment M. A. O. Matton, de Sorel, qui a obtenu le premier prix à l'exposition de Boston. Ce monsieur a préparé pour l'exposition de Londres, 6 tableaux où l'on peut voir toutes les différentes espèces d'écritures.

Ces tableaux sont destinés à remporter un grand succès à l'exposition de Londres.

Cors! Cors!

Cors mous, cors douloureux cors seignés, cors durs, cors de tous genres et de toutes grosseurs, sont enlevés en peu de jours en se servant de l'Extincteur sans douleur des Cors de Putnam. Ce remède ne manque jamais de guérir, ne cause jamais de douleur. Essayez-le. Prenez garde aux contrefaçons. En vente chez tous les pharmaciens. Puleon & Cie, Kingston, propriétaires.

Havre du Palais.

16 et 17 mai 1884.

Bateaux, Joseph Jacob, Ange Gardier, 15 cordes épinette. François Bernier, Ste Croix, Lotbinière, quarts vidés et retailles de cuir, vendues à Rochette fabricant de semelles collées. Jean Baptiste, Marion, St Antoine de Tilly, 45 cordes mérisier.

QUAI LAROCHE.

Goslettes Marie Blyas, Thomas Riverin, Marthe, 577 madriers. Mary Ann, Antoine Riverin, Rivière du Loup, 100 mille bardeaux, 13 fûts huile loup marin, 16 peaux marsouin, 60 de loup marin. Fêchete, Simard, Saguenay, 30 cordes, bois.

QUAI RENAUD.

Marie Arthemise, Harvey, Ile aux Coudres, 600 minots, patates. Gieszer, Symer, Meus 1,700 minots patates, 300 minots orge.

PRODUITS.

An quasi Renaud, deux goslettes ont amené 2,300 minots de patates. Elles se vendent 35 cents le minot. BARDEAU.—Le bardeau aux quais Larocche et Renaud se vend \$200 l-mille.

Arrivage.

Le steamer Saltburn est arrivé de Pictou, ce matin, avec une cargaison de charbon pour H. Dohell, Montréal. Ce steamer a été suite chargé de plote et est parti pour Montréal à 6 heures ce matin.

LE "VANCOUVER"

Le Vancouver, le nouveau et dernier steamer de la ligne Dominion est attendu ce soir ou demain dans notre port.

Ce paquebot mesure 430 de longueur sur 45 pieds de baux et a une profondeur de 36 pieds et demi de cale. Son tonnage est de 5,300 tonneaux. Il est construit en fer et sous la direction spéciale de l'Amirauté pour le service maritime et des transports et aussi sous la surveillance du Lloyd.

Le Vancouver a huit compartiments étanches à l'eau.

Il peut donner passage 1470 personnes dont 160 passagers de première classe, 30 de seconde, 80 intermédiaires et 1200 de pont.

Le salon seul du Vancouver à 160 sièges.

M. C. J. Lindall, autrefois maître des steamers Sarnia et Brooklyn, en est le capitaine.

Les chambres des passagers de pre-

mière et deuxième classe, et celles des intermédiaires sont éclairées à la lumière électrique, système Siemens, frère & cie de Londres, par deux engins Tange de la puissance de 250 lampes chacun.

Il y a à bord une salle de musique pour les dames, avec un piano "Avenue" de la fabrique John Brismear et fils.

Sur le pont 188 pieds sont réservés pour lieu de promenade.

C'est, sans contredit un des steamers les plus beaux, les plus confortables et construits avec tout les perfectionnements modernes.

On serait peut-être curieux de connaître quel peut être le poids bien approximatif du Vancouver. En admettant qu'il déplace un volume d'eau égal à son tonnage ou à un poids de 9,534,600 lbs. Cette masse énorme est mise en mouvement par des machines d'une puissance de 800 chevaux, vapeur soit 25,400,000 livres-pieds

MARIAGE.

ARCHAMBAULT MONDOR.—A St Michel des Salets, comté de Berthier, par le Rev. Messire Fidèle Mondor, frère de la mariée, Mlle Georgina Mondor, à I. R. Albert Archambault, écrivain, marchand, fils de Placide Archambault, écrivain, employé du département des travaux publics, Québec, et a-trois fois de St-Roch de l'achigan.

Les journaux de Montréal et de Joliette sont priés de reproduire. e.c.

DECES.

SMITH.—Le 15 du courant, à l'âge de 72 ans, John Smith, natif de Wapping, E. London, Angleterre, et résidant à Québec depuis 45 ans. Ses funérailles auront lieu dimanche après-midi.

Le convoi partira du No 104, rue Champlain, à 2 heures p.m., pour l'église St-Patrice, et de là ira au cimetière St-Patrice. Parents et amis, ainsi que les membres de la Société Bienveillante des Journaliers de Navires Section No 1, sont respectueusement priés d'y assister.

MARCOU.—Le 15 courant, à l'âge de 52 ans, Dame Catherine Aimée Hamel, veuve de feu J. C. Marcotte.

Les funérailles auront lieu lundi, le 19 mai, à 9 heures a.m., pour l'église St-Patrice, et de là ira au cimetière St-Patrice. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 27 e.

LARUE.—A Champlain, jeudi dernier, Solfrid Larue, âgé de dix ans et demi et fils du Dr Solfrid Larue. e.c.

LECHASSEUR.—A St Boniface, Manitoba, le 16 du courant, à l'âge de 35 ans, M. Odilon Lechasseur, boucher, autrefois de Québec.

GAUVREAU.—Le 16 mai courant, à 7 h. p.m., Pierre Gauvreau, écrivain, ingénieur civil, ancien directeur des travaux publics de la province de Québec, à l'âge de 71 ans.

Les funérailles auront lieu mardi, le 20 mai, à 9 h. 30 m. a.m. Le convoi partira de sa résidence No 60 rue D'Alguillon, à 9 h. 15 m. a.m. pour la chapelle St Jean Baptiste et se rendra de là au cimetière Belmont.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Commis - Voyageur Demandé,

On demande pour une maison de gros en marchandises sèches, de Montréal, un commis voyageur pour le bas du fleuve, à partir de St-Pierre les Baquets. S'adresser, avec bonnes recommandations, à boîte 2039 P. O. Montréal. 17 mai 1884.—67. 31 s. 611

Argent Perdu.

Judi, une petite bourse en cuir contenant \$27.00. La personne qui la remettra au bureau de Wm. McLimon, 80 rue St-Pierre aura \$5.00 de récompense. 17 mai 1884.—11. 610

Huitres Fraiches!

REÇUES CE MATIN, AU ROYAL EXCHANGE RESTAURANT, 56, RUE ST-JEAN. J. T. LEVALLEE, propriétaire. 17 mai 1884.—11 612

Avis de Déménagement

M. ELZEAR CHAREST, ARCHITECTE, a transféré son Bureau au No 7, rue St-Augustin, à l'ancien entre la rue St-George et le grand escalier e. fer, près de son ancien poste. 6 mai 1884.—1m CE 652